

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1] 5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 6 Approche de la gestion des risques du Mouvement [OVA] 7 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 8 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 10 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 11 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques 12 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1] 13 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2] <p>14 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 17 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 18 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 20 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 26 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1] 27 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>29 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 29 Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions [LIA] 30 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1] 32 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2] 33 Ajustements prudents de la valeur (PVA) [PV1] <p>34 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 34 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [CRA] 35 Qualité de crédit des actifs [CR1] 38 Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut [CR2] 39 Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs [CRB] 40 Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs 40 Portefeuilles de prêts par régions géographiques 41 Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit ARC [CRC] 42 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 47 Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit [CRD] 48 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 51 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] 	<p>Risque de crédit (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> 56 Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB) [CRE] 57 IRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 71 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 72 IRB - Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille [CR9] 75 Expositions en cas de défaut par classes et par région 78 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 80 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs <p>81 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 81 Informations qualitatives sur le risque de contrepartie [CCRA] 82 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 83 Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) [CCR2] 84 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3] 87 IRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut [CCR4] 92 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 93 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 93 Expositions sur les contreparties centrales [CCR8] 	<p>94 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 94 Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation [SECA] 95 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 97 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] <p>99 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 99 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] <p>101 Risque opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> 101 Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution [ORA] 102 Indicateur d'activité et sous-composantes [OR2] 102 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel [OR3] <p>103 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 103 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 104 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>105 Liquidité</p> <ul style="list-style-type: none"> 105 Gestion du risque de liquidité [LIQA] <p>106 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 106 Exigences de communication au titre du troisième pilier 109 Abréviations 110 Glossaire
--	--	--	---

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, y compris les exigences de levier. Cette dernière a été révisée et les changements ont été mis en place au 1^{er} trimestre 2023, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* du 29 octobre 2012.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

(en millions de dollars)	a Au 31 décembre 2023	b Au 30 septembre 2023	c Au 30 juin 2023	d Au 31 mars 2023	e Au 31 décembre 2022
Fonds propres disponibles (montants)⁽¹⁾					
1 Fonds propres de la catégorie 1A	28 678	28 566	28 332	27 890	28 156
1a Fonds propres de la catégorie 1A, modèle de comptabilisation complète à terme des pertes anticipées (PA) ⁽²⁾	28 678	28 566	28 332	27 890	28 138
2 Fonds propres de la catégorie 1	28 678	28 566	28 332	27 890	28 156
2a Fonds propres de la catégorie 1, modèle de comptabilisation complète à terme des PA ⁽²⁾	28 678	28 566	28 332	27 890	28 138
3 Total des fonds propres	30 745	30 577	30 339	30 075	30 445
3a Total des fonds propres, modèle de comptabilisation complète à terme des PA ⁽²⁾	30 745	30 577	30 339	30 075	30 443
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)⁽¹⁾					
4 Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	140 481	137 135	135 499	140 232	139 311
4a Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	140 481	137 135	135 499	140 232	137 856
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR⁽¹⁾					
5 Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
5a Ratio de fonds propres de la catégorie 1A, modèle de comptabilisation complète à terme des PA ⁽²⁾	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
5b Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,4 %
6 Ratio de fonds propres de la catégorie 1	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
6a Ratio de fonds propres de la catégorie 1, modèle de comptabilisation complète à terme des PA ⁽²⁾	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
6b Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,4 %
7 Ratio des fonds propres totaux	21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %	21,9 %
7a Ratio des fonds propres totaux, modèle de comptabilisation complète à terme des PA ⁽²⁾	21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %	21,9 %
7b Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %	22,1 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR					
8 Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9 Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10 Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11 Total des exigences de volant spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12 Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales ⁽¹⁾	13,9 %	14,3 %	14,4 %	13,4 %	13,9 %
Ratio de levier Bâle III⁽¹⁾⁽³⁾					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	390 563	378 858	373 309	360 248	371 598
14 Ratio de levier de Bâle III	7,3 %	7,5 %	7,6 %	7,7 %	7,6 %
14a Ratio de levier de Bâle III, modèle de comptabilisation complète à terme des PA (2a/13) ⁽²⁾	7,3 %	7,5 %	7,6 %	7,7 %	7,6 %
14b Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale) ⁽³⁾	s.o.	7,5 %	7,5 %	7,7 %	7,6 %
Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	52 057	47 184	45 914	45 794	44 768
16 Total des sorties nettes de trésorerie	33 835	32 370	32 235	32 788	31 944
17 Ratio LCR	154 %	146 %	143 %	140 %	140 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)					
18 Financement stable disponible total	245 597	239 268	238 257	236 249	232 861
19 Financement stable exigé total	197 362	193 340	190 390	186 049	184 666
20 Ratio NSFR	124 %	124 %	125 %	127 %	126 %

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Tient compte des dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie de la provision pour pertes de crédit, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

(3) Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclus du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾⁽²⁾)

	a	b	c	d	e
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽³⁾	40 137	39 823	39 003	40 203	38 722
1a Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues (PCA) ⁽⁴⁾	40 137	39 823	39 003	40 203	38 721
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	136 311	133 060	131 342	137 189	134 880
3 TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	29,4 %	29,9 %	29,7 %	29,3 %	28,7 %
3a TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	29,4 %	29,9 %	29,7 %	29,3 %	28,7 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution ⁽⁵⁾	383 474	372 059	366 286	353 231	364 519
5 TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁵⁾ (ligne 1 / ligne 4)	10,5 %	10,7 %	10,6 %	11,4 %	10,6 %
5a TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁵⁾ (ligne 1a / ligne 4) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	10,5 %	10,7 %	10,6 %	11,4 %	10,6 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui aucune limite n'était appliquée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽³⁾ Émission de 3,9 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC en 2023, dont 1,25 G\$ au cours du 4^e trimestre.

⁽⁴⁾ Les données au 31 décembre 2022 tiennent compte des dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie de la provision pour pertes de crédit, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

⁽⁵⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

Fiche OVA – Approche de la gestion des risques du Mouvement

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
OVA.a)	La façon dont le modèle économique détermine et influence le profil de risque global et dont le profil de risque du Mouvement influe sur le degré de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration.	Rapport annuel 2023	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	53-56
			Cadre de gestion intégrée des risques	57-63
OVA.b)	La structure de gouvernance du risque, soit : les responsabilités assignées à tous les échelons du Mouvement et les relations entre les structures intervenant dans les processus de gestion des risques.	Rapport annuel 2023	Gouvernance en matière de gestion des risques	61-63
OVA.c)	Les canaux destinés à la communication, à la diffusion et au respect de la culture de risque au sein du Mouvement.	Rapport annuel 2023	Communication des risques	59
			Appétit pour le risque	59
			Approche de gestion intégrée des risques	59-60
			Gouvernance en matière de gestion des risques	61-63
OVA.d)	Le périmètre et les principales caractéristiques des systèmes de mesure du risque.	Rapport annuel 2023	Appétit pour le risque	59
			Mesure des risques	58
OVA.e)	Les processus encadrant la communication des informations relatives aux risques mis en place par le conseil d'administration et la direction. En particulier, le périmètre et les principaux éléments figurant dans les rapports sur l'exposition aux risques.	Rapport annuel 2023	Communication des risques	59
			Appétit pour le risque	59
OVA.f)	Les informations qualitatives sur les simulations de crise.	Rapport annuel 2023	Mesure des risques	58
OVA.g)	Les stratégies et processus destinés à la gestion, la couverture et l'atténuation des risques découlant du modèle économique du Mouvement et les processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture et d'atténuation.	Rapport annuel 2023	Cadre de gestion intégrée des risques	57-63

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾

	a		b			c	
	APR						Exigences minimales de fonds propres ⁽²⁾
	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
(en millions de dollars)							
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	98 815	97 707	95 623	100 453	100 717	7 905	
2 dont : approche standard (AS)	26 799	25 732	25 698	25 227	24 805	2 144	
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 959	9 834	8 928	8 571	—	796	
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—	
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB) ⁽³⁾	62 057	62 141	60 997	66 655	75 912	4 965	
6 Risque de contrepartie ⁽⁴⁾	3 275	3 315	3 280	2 895	3 262	262	
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	2 421	2 595	2 758	2 506	2 678	194	
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—	
9 dont : autres CCR	854	720	522	389	584	68	
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽⁵⁾	3 233	2 241	2 737	3 405	2 429	259	
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—	
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	—	—	—	—	—	—	
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	—	—	—	—	—	—	
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	2 505	—	
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—	
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	326	394	338	360	361	26	
17 dont : approche fondée sur les notations internes (NI)	—	—	—	—	—	—	
18 dont : approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	—	—	—	—	—	—	
19 dont : approche standard (AS) / approche prudentielle simplifiée (APS)	326	394	338	360	361	26	
20 Risque de marché	2 881	2 836	3 283	3 531	3 959	230	
21 dont : approche standard (AS)	314	263	369	385	308	25	
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	2 567	2 573	2 914	3 146	3 651	205	
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—	
24 Risque opérationnel	22 287	21 664	21 165	20 223	15 114	1 783	
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	9 664	8 978	9 073	9 365	9 509	773	
26 Plancher d'APR ⁽⁶⁾	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %		—	
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	1 455	—	
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—	
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	140 481	137 135	135 499	140 232	139 311	11 238	

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au 4^e trimestre de 2022.

(4) Les données comparatives antérieures au 2^e trimestre 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des périodes subséquentes.

(5) Depuis le 1^{er} janvier 2023, la charge de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) doit être présentée séparément du risque de contrepartie. Les données au 31 décembre 2022 ont été redressées.

(6) Conformément à la *ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, le plancher d'APR appliqué et exprimé en pourcentage est maintenant présenté à la ligne 26.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽³⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽²⁾	APR	Expositions ⁽²⁾	APR	Expositions ⁽²⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	83 579	6 934	6 016	—	89 595	6 934	556	7,7 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 578	1 715	8 578	1 715	137	20,0 %
Institutions financières	6 173	1 775	2 794	1 275	8 967	3 050	244	34,0 %
Entreprises	34 994	19 937	13 869	12 765	48 863	32 702	2 616	66,9 %
Titrisation	—	—	26	326	26	326	26	1 250,0 %
Actions	—	—	746	843	746	843	67	112,9 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 633	5 241	238	179	9 871	5 420	434	54,9 %
Immobilier	168 710	27 568	4 993	3 474	173 703	31 042	2 483	17,9 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 856	6 251	1 836	1 404	23 692	7 655	612	32,3 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 326	4 310	91	69	15 417	4 379	350	28,4 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	340 271	72 016	39 187	22 050	379 458	94 066	7 525	24,8 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	— %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	4 792	1 245	14	6	4 806	1 251	100	26,0 %
Entreprises	2	2	551	533	553	535	43	96,9 %
Portefeuille de négociation	1 076	823	681	650	1 757	1 473	118	83,8 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	6 053	3 233	6 053	3 233	259	53,4 %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	246	16	246	16	1	6,5 %
Sous-total du risque de contrepartie	5 870	2 070	7 545	4 438	13 415	6 508	521	48,5 %
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	21 845	14 739	1 179	67,5 %
Total du risque de crédit	346 141	74 086	46 732	26 488	414 718	115 313	9 225	27,8 %
Risque de marché								
Valeur à risque (VaR)	—	454	—	—	—	454	36	— %
VaR en période de tension	—	1 078	—	—	—	1 078	86	— %
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	—	1 035	—	—	—	1 035	83	— %
Autres ⁽⁶⁾	—	—	—	314	—	314	25	— %
Total du risque de marché⁽⁷⁾	—	2 567	—	314	—	2 881	230	— %
Risque opérationnel	—	—	—	22 287	—	22 287	1 783	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	346 141	76 653	46 732	49 089	414 718	140 481	11 238	33,9 %
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	—	—	—	—	—	—	—	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	346 141	76 653	46 732	49 089	414 718	140 481	11 238	33,9 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 846	7 174	9 059	7 213
Organismes publics hors administration centrale	1 705	1 638	1 656	s.o.
Institutions financières	3 029	3 048	3 374	4 389
Entreprises	31 451	29 803	30 515	51 062
Titrisation	394	338	360	361
Actions	871	843	757	2 787
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	5 397	5 794	4 519	5 041
Immobilier	31 119	29 918	33 377	11 421
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 457	7 410	7 226	6 046
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 612	4 338	4 467	5 527
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	92 881	90 304	95 310	93 847
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	s.o.
Institutions financières	1 884	1 962	1 515	1 624
Entreprises	252	259	330	330
Portefeuille de négociation	1 157	1 036	1 021	1 130
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	2 241	2 737	3 405	2 429
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	22	23	29	47
Sous-total du risque de contrepartie	5 556	6 017	6 300	5 560
Autres actifs ⁽⁴⁾	14 198	14 730	14 868	14 948
Facteur scalaire ⁽⁹⁾	—	—	—	4 428
Total du risque de crédit	112 635	111 051	116 478	118 783
Risque de marché				
Valeur à risque (VaR)	509	568	759	714
VaR en période de tension	1 026	1 358	1 401	2 163
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	1 038	988	956	760
Autres ⁽⁶⁾	263	369	415	322
Total du risque de marché⁽⁷⁾	2 836	3 283	3 531	3 959
Risque opérationnel	21 664	21 165	20 223	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	137 135	135 499	140 232	137 856
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	—	—	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	137 135	135 499	140 232	139 311

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(3) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(4) Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

(9) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Attribués aux secteurs d'activité⁽²⁾					
Particuliers et Entreprises	109 811	108 266	104 831	108 647	105 587
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	4 097	3 981	3 799	3 568	7 116
Assurance de dommages	5 378	5 430	5 484	5 126	4 363
Autres	21 195	19 458	21 385	22 891	20 790
Non attribués ⁽³⁾	—	—	—	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 481	137 135	135 499	140 232	139 311

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Certains éléments sont traités en déduction des fonds propres depuis le 1^{er} trimestre 2023.

⁽³⁾ Incluent le montant d'actifs pondérés en fonction des risques associés à l'ajustement en fonction du plancher d'APR.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 décembre 2023			30 septembre 2023			30 juin 2023			31 mars 2023			31 décembre 2022		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	107 079	5 556	112 635	105 034	6 017	111 051	110 178	6 300	116 478	113 092	5 691	118 783	124 251	7 427	131 678
Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 822	1 203	3 025	1 113	1	1 114	2 329	(492)	1 837	3 327	1 253	4 580	1 897	(798)	1 099
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	864	(232)	632	765	(479)	286	1 712	180	1 892	(776)	446	(330)	(2 290)	(932)	(3 222)
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	615	2	617	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(638)	—	(638)	(131)	—	(131)	(8 965)	42	(8 923)	(6 063)	(1 092)	(7 155)	(10 565)	—	(10 565)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	(322)	(19)	(341)	298	17	315	(220)	(13)	(233)	(17)	—	(17)	(201)	(6)	(207)
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 726	952	2 678	2 045	(461)	1 584	(5 144)	(283)	(5 427)	(2 914)	609	(2 305)	(11 159)	(1 736)	(12 895)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635	105 034	6 017	111 051	110 178	6 300	116 478	113 092	5 691	118 783

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 décembre 2023			30 septembre 2023			30 juin 2023			31 mars 2023			31 décembre 2022		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de marché															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période			2 836			3 283			3 531			3 959			3 255
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾			45			(447)			(248)			(428)			881
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾			—			—			—			—			—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾⁽⁷⁾			—			—			—			—			(177)
Acquisitions et cessions			—			—			—			—			—
Variation des taux de change			—			—			—			—			—
Autres			—			—			—			—			—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			45			(447)			(248)			(428)			704
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période			2 881			2 836			3 283			3 531			3 959
Risque opérationnel															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période			21 664			21 165			20 223			15 114			15 105
Revenus générés			623			499			942			27			9
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			—			—			—			5 082			—
Acquisitions et cessions			—			—			—			—			—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			623			499			942			5 109			9
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période			22 287			21 664			21 165			20 223			15 114
Ajustement en fonction du plancher d'APR															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période			—			—			—			1 455			—
Taille du portefeuille ⁽²⁾			—			—			—			—			(2)
Qualité du portefeuille ⁽³⁾			—			—			—			—			—
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾			—			—			—			—			—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			—			—			—			(1 455)			1 457
Acquisitions et cessions			—			—			—			—			—
Variation des taux de change			—			—			—			—			—
Autres			—			—			—			—			—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			—			—			—			(1 455)			1 455
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période			—			—			—			—			1 455

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁶⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

⁽⁷⁾ Les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d
	Actifs pondérés par le risque			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Type de risque				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	72 016	26 799	98 815	148 947
2 Risque de contrepartie	2 070	1 205	3 275	3 107
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 233	3 233	3 233
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	326	326	326
5 Risque de marché	2 567	314	2 881	5 128
6 Risque opérationnel		22 287	22 287	22 287
7 APR résiduels		9 664	9 664	9 718
8 Total	76 653	63 828	140 481	192 746

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d
	Actifs pondérés par le risque			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Classes d'actifs				
1 Emprunteurs souverains	6 934	1 747	8 681	1 767
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	29	1 747	1 776	1 760
2 Institutions de dépôts et banques	1 775	1 275	3 050	4 425
Obligations sécurisées	—	—	—	—
3 Actions	—	843	843	1 071
4 Créances achetées	—	22	22	22
5 Entreprises	33 119	11 554	44 673	69 877
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 184	—	8 184	10 749
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	24 935	—	24 935	47 576
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 188	2 350	32 538	62 777
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 291	69	5 360	8 055
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 476	1 698	13 174	16 122
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 421	583	14 004	38 600
7 Financement spécialisé	—	3 933	3 933	3 933
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—
8 Autres	—	5 075	5 075	5 075
9 Total	72 016	26 799	98 815	148 947

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

 Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves						
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 889	A + B	4 889	4 889	4 889	4 889
2 Réserves admissibles et excédents non répartis	29 362	C + D	29 576	29 034	28 783	28 906
3 Encours accumulés d'autres revenus généraux et cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(708)	E	(2 142)	(1 855)	(1 335)	(2 154)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	33 543		32 323	32 068	32 337	31 641
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						
7 Ajustements de valorisation prudentiels ⁽³⁾⁽⁴⁾	16	Note	—	—	—	—
7a Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8 Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	559	F + G	561	560	560	153
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	985	H + I	994	990	897	614
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	277	J + K	173	187	199	187
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	(280)	L	(1 116)	(937)	(534)	(815)
12 Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽³⁾	218	Note	256	215	111	217
13 Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14 Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	3	M	28	13	15	21
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées après prise en compte du montant de compensation autorisé (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	2	N + O	382	324	438	408
16 Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17 Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	184	B	140	121	120	130
18 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	—	—	—
19 Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	2 379	P + Q	1 841	1 776	2 172	2 463
20 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10%, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22 Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23 dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24 dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	407	Note	381	368	348	(16)
27 Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	115	R	117	119	121	123
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	4 865		3 757	3 736	4 447	3 485
29 Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	28 678		28 566	28 332	27 890	28 156
29a Total des fonds propres de la catégorie 1A sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des provisions pour pertes de crédit attendues (PCA)⁽⁵⁾	28 678		28 566	28 332	27 890	28 138

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37 Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	115	R	117	119	121	123
41 Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale	(115)	R	(117)	(119)	(121)	(123)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44 Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	28 678		28 566	28 332	27 890	28 156
45a Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA⁽⁵⁾	28 678		28 566	28 332	27 890	28 138
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	2 981	S + T	2 904	2 938	2 958	2 954
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50 Provisions	62	U	83	45	53	161
51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	3 043		2 987	2 983	3 011	3 115
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	976	V + W	976	976	826	826
56 Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale	—		—	—	—	—
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	976		976	976	826	826
58 Total de fonds propres de la catégorie 2	2 067		2 011	2 007	2 185	2 289
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	30 745		30 577	30 339	30 075	30 445
59a Total des fonds propres (1A + 1B et 2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA⁽⁵⁾	30 745		30 577	30 339	30 075	30 443
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 481		137 135	135 499	140 232	139 311

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	20,4 %		20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
61a	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁵⁾	20,4 %		20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	20,4 %		20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
62a	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁵⁾	20,4 %		20,8 %	20,9 %	19,9 %	20,2 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	21,9 %		22,3 %	22,4 %	21,4 %	21,9 %
63a	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁵⁾	21,9 %		22,3 %	22,4 %	21,4 %	21,9 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	13,9 %		14,3 %	14,4 %	13,4 %	13,9 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	2 635	X	2 713	2 516	2 214	2 013
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 117	Y	3 052	3 023	3 018	3 074
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	747	Z	537	604	722	729
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	62		83	45	53	177
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	62		83	45	53	177
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Renvois au bilan réglementaire combiné. Se reporter au tableau « Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan » de ce rapport.

(3) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(4) Référence au tableau PV1 du présent rapport.

(5) Les données au 31 décembre 2022 tiennent compte des dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie de la provision pour pertes de crédit, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

(6) Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli sont déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	28 566	28 332	27 890	28 156	28 021
Croissance des réserves et des excédents non répartis	(214)	542	251	(123)	185
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 434	(287)	(520)	819	7
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	—	—	—	—	—
Déductions	(1 108)	(21)	711	(962)	(57)
Solde à la fin de la période	28 678	28 566	28 332	27 890	28 156
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	28 678	28 566	28 332	27 890	28 156
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	2 011	2 007	2 185	2 289	2 267
Instruments admissibles	77	(34)	(20)	4	9
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	(21)	38	(8)	(108)	13
Déductions	—	—	(150)	—	—
Solde à la fin de la période	2 067	2 011	2 007	2 185	2 289
Total des fonds propres	30 745	30 577	30 339	30 075	30 445

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan
 Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)

	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987	2 702	6 285		
Valeurs mobilières	88 365	32 241	56 124		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				2 635	X
Autres valeurs mobilières				53 489	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	(1 375)	15 053		
Prêts	267 115	2 079	265 036		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				126	V
Autres prêts				264 910	
Provision pour pertes de crédit	(1 180)	—	(1 180)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(62)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 118)	
Actif net des fonds distincts	24 754	24 754	—		
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—		
Instruments financiers dérivés	5 861	90	5 771		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 801	196	2 605		
Actifs des contrats de réassurance	1 676	1 676	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	476	(319)	795		
Immeubles de placement	974	965	9		
Immobilisations corporelles	1 549	439	1 110		
Goodwill	563	526	37		F
Immobilisations incorporelles	1 186	716	470		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46	43	3		N
Actifs d'impôt différé	1 244	136	1 108		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				422	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(145)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				747	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(201)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(1)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				290	
Autres					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 477	(6 272)	7 749		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				158	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 117	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				2 221	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				115	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations				1 288	
Autres éléments	3 368	468	2 900		
Total de l'actif	422 940	59 065	363 875		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Passif					
Dépôts	279 329	(1 069)	280 398		
Passifs des contrats d'assurance	32 961	32 961	—		
Autres passifs					
Acceptations	—	—	—		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11	11 675		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	574	11 458		
Instruments financiers dérivés	6 626	237	6 389		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 350	318	9 032		
Obligations locatives	553	(343)	896		
Passifs des contrats de réassurance	38	38	—		
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	21 233	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	192	675		
Passifs d'impôt différé	252	185	67		
Autres	10 669	3 723	6 946		
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				2 954	S
Total du passif	388 550	58 060	330 490		
Capitaux propres					
Capital social	4 731	—	4 731		
Parts de qualification				27	T
Parts de capital de la Fédération				4 705	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				184	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(185)	
Excédents non répartis	2 668	90	2 578		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				3	M
Autres excédents non répartis				2 575	
Cumul des autres éléments du résultat global	(708)	—	(708)		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				(280)	L
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				(428)	
Autres					
Réserves	26 784	—	26 784		D
Participations ne donnant pas le contrôle	915	915	—		
Total des capitaux propres	34 390	1 005	33 385		
Total du passif et des capitaux propres	422 940	59 065	363 875		

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins à la section 2.3 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Se reporter au tableau « Composition des fonds propres réglementaires » de ce rapport.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital F
1 Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3 Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 470 \$	100 \$	4 889 464 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	5 \$	5 \$	10 \$
10 Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11 Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12 Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31430WDW1 ISIN: CA31430WDW16	CUSIP: 31430WGC2 ISIN: CA31430WGC25	CUSIP: 31430WRG1 ISIN: CA31430WRG10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	977 301 \$	998 314 \$	978 877 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 %	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 %	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽²⁾	Voir Note ⁽²⁾	Voir Note ⁽²⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽³⁾	Voir Note ⁽³⁾	Voir Note ⁽³⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31429KAD5 / 31429LAD3 ISIN: US31429KAD54 / US31429LAD38	CUSIP: 31430WFL3 ISIN: CA31430WFL33	CUSIP: 31430WHX5 ISIN: CA31430WHX52
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$ US	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	10 février 2020	21 janvier 2021	10 septembre 2021
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	10 février 2025	21 janvier 2026	10 septembre 2026
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,05 % par année	1,093 % par année	1,587 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31430WPB4 ISIN: CA31430WPB41	CUSIP: 31429KAG8 / 31429LAG6 ISIN: US31429KAG85 / US31429LAG68	CUSIP: 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN: US31429KAH68 / US31429LAH42
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	Contractuel
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	750 000 000 \$ US	500 000 000 \$ US
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	19 mai 2022	23 août 2022	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	19 mai 2027	23 août 2025	23 août 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,407 % par année	4,400 % par année	4,550 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31430WTH7 ISIN: CA31430WTH74	CUSIP: 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN: US31429KAJ25 / US31429LAJ08	CUSIP: 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN: US31429KAK97 / US31429LAK70
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	Contractuel
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	600 000 000 \$ US	750 000 000 \$ US
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	16 novembre 2022	23 janvier 2023	14 mars 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	1 octobre 2025	23 janvier 2026	14 mars 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe, puis variable	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,2 % par année	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094%	5,70 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code: 261363054 ISIN: XS2613630545	CUSIP: 31430WZM9 ISIN: CA31430WZM95	CUSIP: 31430WF90 ISIN: CA31430WF908
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	34 300 000 000 \$ JPY	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 avril 2023	16 août 2023	17 novembre 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 avril 2028	16 août 2028	17 novembre 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui ⁽⁴⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,00 % par année	5,475 % par année	5,467 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

⁽²⁾ Événements déclencheurs FPUNV:

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

⁽³⁾ En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) ÷ prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

⁽⁴⁾ L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾⁽²⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	27 778	27 667	27 434	26 986	27 278
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	—	—	—	—	—
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	2 067	2 011	2 007	2 185	2 265
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	2 067	2 011	2 007	2 185	2 265
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	29 845	29 678	29 441	29 171	29 543
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽³⁾	10 292	10 145	9 562	11 032	9 179
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	10 292	10 145	9 562	11 032	9 179
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	40 137	39 823	39 003	40 203	38 722
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	40 137	39 823	39 003	40 203	38 722
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	136 311	133 060	131 342	137 189	134 880
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁴⁾	383 474	372 059	366 286	353 231	364 519
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	29,4 %	29,9 %	29,7 %	29,3 %	28,7 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	10,5 %	10,7 %	10,6 %	11,4 %	10,6 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	11,4 %	11,9 %	11,7 %	11,3 %	10,7 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(3) Émission de 3,9 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC pour l'année 2023, dont 1,25 G\$ au cours du 4^e trimestre.

(4) Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3^e trimestre 2023.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 31 décembre 2023						Au 30 septembre 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 100	s. o.	4 100	—	—	—	3 377	s. o.	3 377
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 214	s. o.	6 214	—	—	—	6 824	s. o.	6 824
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	—	—	—	s. o.	4 916	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	2 325	s. o.	2 325	—	—	—	4 041	s. o.	4 041
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	7 258	s. o.	7 258	—	—	—	7 014	s. o.	7 014
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 915	—	—	—	s. o.	4 915	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 31 décembre 2022					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	2 692	s. o.	2 692
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 547	s. o.	6 547
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	—	—	—	s. o.	4 916

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiche LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
LIA.c)	Expliquer les processus et contrôles mis en place dans le cadre du processus d'évaluation des valeurs comptables afin que qu'elles soient fiables et prudentes.	Rapport annuel 2023	5.3 - Méthodes comptables critiques et estimations	99-105
		Rapport annuel 2023	Note 5 – Juste valeur des instruments financiers	159-164
LIA.d)	Expliquer le traitement des participations significatives dans les assureurs au niveau des fonds propres réglementaires.	Rapport annuel 2023	3.2 - Gestion du capital	45-51

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires
 Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987	6 285	6 285	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	12 573	717	—	2	11 854	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	43 518	43 249	—	—	—	269
Titres au coût amorti	46	33	9	—	24	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	15 053	—	15 053	—	13 745	—
Prêts nets des provisions pour pertes de crédit	265 935	263 856	263 730	—	—	—	126
Actif net des fonds distincts	24 754	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	5 861	5 771	—	5 771	—	779	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 801	2 605	2 605	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 676	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	476	795	795	—	—	—	—
Immeubles de placement	974	9	9	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 549	1 110	1 110	—	—	—	—
Goodwill	563	37	(526)	—	—	—	563
Immobilisations incorporelles	1 186	470	(716)	—	—	—	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 477	7 749	3 163	—	—	—	4 586
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46	3	—	—	—	—	3
Actifs d'impôt différé	1 244	1 108	686	—	—	—	422
Autres	3 368	2 900	2 900	—	—	—	—
Total de l'actif	422 940	363 875	324 016	20 824	26	26 378	7 155

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Passif							
Dépôts	279 329	280 398	—	—	—	—	280 398
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 675	—	11 675	—	11 361	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	11 458	—	—	—	10 726	—
Instruments financiers dérivés	6 626	6 389	—	6 389	—	971	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 350	9 032	—	—	—	—	9 032
Obligations locatives	553	896	—	—	—	—	896
Passifs des contrats de réassurance	38	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	675	—	—	—	—	675
Passifs d'impôt différé	252	67	—	—	—	—	67
Autres	10 669	6 946	—	—	—	—	6 946
Obligations subordonnées	2 954	2 954	—	—	—	—	2 954
Total du passif	388 550	330 490	—	18 064	—	23 058	300 968
Capitaux propres							
Capital social	4 731	4 731	—	—	—	—	4 731
Excédents non répartis	2 668	2 578	—	—	—	—	2 578
Cumul des autres éléments du résultat global	(708)	(708)	—	—	—	—	(708)
Réserves	26 784	26 784	—	—	—	—	26 784
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	33 475	33 385	—	—	—	—	33 385
Participations ne donnant pas le contrôle	915	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	34 390	33 385	—	—	—	—	33 385
Total du passif et des capitaux propres	422 940	363 875	—	18 064	—	23 058	334 353

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾			
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	356 720	324 016	26	20 824	26 378
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	29 522	—	—	18 064	23 058
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	327 198	324 016	26	2 760	3 320
4 Hors bilan ⁽²⁾	164 662	74 067	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(241)	(1 054)	—	813	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	723	723	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	6 173	—	—	6 173	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	23 350	—	—	23 350	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions ⁽⁴⁾	521 865	397 752	26	33 096	3 320

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

Tableau PV1 : Ajustements prudents de la valeur (PVA)

Au 31 décembre 2023

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociations	Dont : dans le portefeuille bancaire
(en millions de dollars)									
1	Incertitude liée à la clôture, dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Valeur moyenne du marché	—	3	4	—	—	7	—	7
3	Coût de clôture	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Concentration	—	—	—	9	—	9	—	9
5	Résiliation anticipée	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Risque lié au modèle	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Risque opérationnel	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Coûts d'investissement et de financement	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Écarts de crédit non acquis	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Coûts administratifs futurs	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Autre	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Ajustement total	—	3	4	9	—	16	—	16

RISQUE DE CRÉDIT

Fiche CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRA.a)	Les différentes composantes du profil de risque de crédit du Mouvement découlant du modèle économique.	Rapport annuel 2023	Risque de crédit	65-76
CRA.b)	Les critères et les approches retenus pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer des limites de ce risque.	Rapport annuel 2023	Gestion du risque de crédit	65-76
CRA.c)	La structure et l'organisation de la gestion du risque de crédit et de la fonction de contrôle de ce risque.	Rapport annuel 2023	Gouvernance en matière de gestion des risques	61-63
CRA.d)	Les liens entre la gestion du risque de crédit et les fonctions de contrôle des risques, de conformité et d'audit interne.	Rapport annuel 2023	Gouvernance en matière de gestion des risques	61-63
CRA.e)	Le périmètre et les principaux éléments des informations sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion de ce risque communiqués à la direction et au conseil d'administration.	Rapport annuel 2023	Mesure des risques Communication des risques Appétit pour le risque Approche de gestion intégrée des risques Gouvernance en matière de gestion des risques	58 59 59 59-60 61-63

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023							Au 30 septembre 2023 ⁽²⁾						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)	Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)	Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 479	262 431	1 194	496	698	1 237	263 716	2 119	258 756	1 082	402	680	1 151	259 793
1.1 Emprunteurs souverains	—	23	—	—	—	—	23	—	107	—	—	—	—	107
1.2 Organismes publics hors administration centrale	—	2 414	—	—	—	—	2 414	—	2 052	—	—	—	—	2 052
1.3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.4 Institutions de dépôt et banques	—	824	—	—	—	—	824	—	890	—	—	—	—	890
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.6 Entreprises	918	39 032	359	232	127	357	39 591	798	37 971	289	186	103	326	38 480
Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dont : financements spécialisés	59	2 652	39	29	10	—	2 672	59	2 314	29	26	3	—	2 344
1.7 Portefeuilles de détail réglementaires	416	30 264	611	165	446	473	30 069	357	30 367	606	143	463	470	30 118
1.8 Immobiliers	1 145	189 874	224	99	125	407	190 795	964	187 369	187	73	114	355	188 146
Dont : immobiliers résidentiels général	335	119 245	29	8	21	102	119 551	300	119 173	29	7	22	106	119 444
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	298	40 927	35	14	21	61	41 190	302	39 525	33	14	19	66	39 794
Dont : autres immobiliers résidentiels	19	1 118	34	8	26	3	1 103	15	1 158	38	7	31	3	1 135
Dont : immobiliers commerciaux général	139	9 395	47	25	22	86	9 487	129	9 297	42	24	18	68	9 384
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	268	15 275	50	23	27	115	15 493	160	14 594	35	17	18	93	14 719
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	85	3 702	29	21	8	41	3 758	58	3 355	10	4	6	18	3 403
1.9 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.10 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Titres de dettes	—	50 260	—	—	—	—	50 260	—	60 426	—	—	—	—	60 426
3 Autres investissements	—	339	—	—	—	—	339	—	350	—	—	—	—	350
4 Expositions hors bilan	262	131 894	78	—	78	103	132 078	226	130 119	84	—	84	105	130 261
5 Total	2 741	444 924	1 272	496	776	1 340	446 393	2 345	449 651	1 166	402	764	1 256	450 830

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 37.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾ (suite)

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 juin 2023 ⁽²⁾							Au 31 mars 2023 ⁽²⁾						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)						Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)					
1 Prêts	1 916	254 731	1 044	398	646	1 098	255 603	1 667	249 698	1 041	353	688	1 015	250 324
1.1 Emprunteurs souverains	—	339	—	—	—	—	339	—	278	—	—	—	—	278
1.2 Organismes publics hors administration centrale	—	1 977	—	—	—	—	1 977	1	2 122	—	—	—	—	2 123
1.3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.4 Institutions de dépôt et banques	—	883	—	—	—	—	883	—	725	—	—	—	1	725
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.6 Entreprises	714	36 471	293	188	105	301	36 892	592	37 146	267	161	106	288	37 471
Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dont : financements spécialisés	59	2 194	28	26	2	—	2 225	59	2 042	31	27	4	—	2 070
1.7 Portefeuilles de détail réglementaires	328	30 401	576	147	429	461	30 153	333	28 068	574	134	440	428	27 827
1.8 Immobiliers	874	184 660	175	63	112	336	185 359	741	181 359	200	58	142	298	181 900
Dont : immobiliers résidentiels général	278	118 120	29	6	23	95	118 369	258	116 588	33	6	27	95	116 813
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	274	38 519	28	11	17	58	38 765	228	37 632	34	9	25	54	37 826
Dont : autres immobiliers résidentiels	13	1 219	40	7	33	3	1 192	10	1 223	44	7	37	2	1 189
Dont : immobiliers commerciaux général	123	9 167	41	23	18	68	9 249	122	9 145	46	22	24	70	9 221
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	159	14 270	28	12	16	99	14 401	116	13 587	33	11	22	68	13 670
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	27	3 094	9	4	5	13	3 112	7	2 868	10	3	7	9	2 865
1.9 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.10 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Titres de dettes	—	60 412	—	—	—	—	60 412	—	59 858	—	—	—	—	59 858
3 Autres investissements	—	340	—	—	—	—	340	—	306	—	—	—	—	306
4 Expositions hors bilan	156	129 600	81	—	81	103	129 675	152	127 997	93	—	93	—	128 056
5 Total	2 072	445 083	1 125	398	727	1 201	446 030	1 819	437 859	1 134	353	781	1 015	438 544

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 37.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

Type d'exposition (en millions de dollars)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)					
1 Prêts	1 491	246 751	1 035	172	863	981	247 207
1.1 Emprunteurs souverains et banques centrales	—	204	—	—	—	—	204
1.2 Organismes publics hors administration centrale	1	3 965	—	—	—	—	3 965
1.3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4 Institutions de dépôt et banques	—	778	1	—	1	—	777
1.5 Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6 Entreprises	185	36 517	133	29	104	163	36 569
1.7 Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	104	27 815	511	—	511	319	27 408
1.8 Garantis par des biens immobiliers résidentiels	241	156 201	101	1	100	139	156 341
1.9 Garantis par des biens immobiliers commerciaux	17	21 254	23	2	21	95	21 248
1.10 Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11 Prêts en souffrance ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
1.12 Catégories plus risquées	943	17	266	140	126	265	694
1.13 Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2 Titres de dettes	—	53 979	—	—	—	5	53 979
3 Expositions hors bilan	178	128 213	53	—	53	103	128 338
4 Total	1 669	428 943	1 088	172	916	1 089	429 524

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(3) Les expositions liées aux prêts en souffrance sont reflétées entièrement dans la colonne « Expositions en défaut ».

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut⁽¹⁾

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		31 décembre 2023			30 septembre 2023			30 juin 2023			31 mars 2023			31 décembre 2022		
		Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total
1	Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	2 119	—	2 119	1 916	—	1 916	1 667	—	1 667	1 491	—	1 491	1 361	—	1 361
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	1 194	—	1 194	936	—	936	935	—	935	835	—	835	765	—	765
3	Retours à un état non défaillant	(713)	—	(713)	(658)	—	(658)	(611)	—	(611)	(596)	—	(596)	(564)	—	(564)
4	Montants annulés	(122)	—	(122)	(76)	—	(76)	(77)	—	(77)	(61)	—	(61)	(71)	—	(71)
5	Autres variations	1	—	1	1	—	1	2	—	2	(2)	—	(2)	—	—	—
6	Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	2 479	—	2 479	2 119	—	2 119	1 916	—	1 916	1 667	—	1 667	1 491	—	1 491

⁽¹⁾ Le solde de prêts en défaut exclut les expositions hors bilan.

Fiche CRB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRB.a)	Périmètre et définition comptable des termes « en souffrance » ou « déprécié » s'agissant des expositions et différences, le cas échéant, entre les définitions comptables et réglementaires des termes « en souffrance » et « en défaut ».	Rapport annuel 2023	Gestion du risque de crédit Note 2 – Méthodes comptables	65-76 133-155
CRB.b)	Expositions en souffrance (échues depuis plus de 90 jours) jugées non dépréciées et motifs de cette évaluation.	Rapport annuel 2023	Note 2 – Méthodes comptables Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	133-155 238-241
CRB.c)	Description des méthodes employées pour déterminer les dépréciations.	Rapport annuel 2023	Note 2 – Méthodes comptables	133-155
CRB.d)	Définition du terme « exposition structurée » retenue par le Mouvement.	Rapport annuel 2023	Note 2 – Méthodes comptables	133-155
CRB.e)	Ventilation des expositions par échéance résiduelle.	Rapport annuel 2023	Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	238-241
CRB.g)	Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance.	Rapport annuel 2023	Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés	74
CRB.h)	Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées.	Rapport annuel 2023	Allègement relatif à un prêt	71

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023			Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2023
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit	Radiations et recouvrements
	Hypothécaires résidentiels	165 858	375	102
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	224	551	295
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 388	—	4	—
Aux entreprises				
Agriculture	11 991	352	46	3
Mines, pétrole et gaz	1 092	1	2	—
Services publics	2 090	—	2	—
Construction	8 062	182	82	12
Fabrication	5 883	231	116	7
Commerce de gros	2 712	75	43	2
Commerce de détail	5 933	96	55	1
Transport	1 620	14	9	12
Industrie de l'information	550	17	5	—
Finance et assurances	2 105	—	3	—
Immobilier	17 474	164	64	7
Services professionnels	1 934	10	14	2
Gestion de sociétés	1 389	10	6	—
Services administratifs	373	6	4	2
Enseignement	265	4	1	—
Soins de santé	4 411	145	32	—
Arts et spectacles	769	11	7	(12)
Hébergement	2 073	39	15	4
Autres services	1 588	8	8	1
Autres entreprises	1 316	—	9	—
Total des prêts aux entreprises	73 630	1 365	523	41
Total des prêts	267 115	1 964	1 180	336

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Portefeuille de prêts par régions géographiques

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023			Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2023
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit	Radiations et recouvrements
	Canada			
Québec	237 072	1 710	984	288
Autres provinces canadiennes	29 718	254	192	48
Total – Canada	266 790	1 964	1 176	336
Autres pays	325	—	4	—
Total	267 115	1 964	1 180	336

Fiche CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)**Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾**

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRC.a)	Les principales caractéristiques des politiques et processus de compensation d'éléments de bilan et hors bilan en indiquant dans quelle mesure le Mouvement y a recours	Rapport annuel 2023	Note 6 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	165-166
CRC.b)	Les principales caractéristiques des politiques et processus d'évaluation et de gestion des sûretés	Rapport annuel 2023	Atténuation du risque de crédit	70-71
CRC.c)	Des renseignements sur la concentration des risques de marché ou de crédit dans les instruments d'atténuation du risque de crédit employés (par type de garantie, de sûreté ou de dérivé de crédit)	Rapport annuel 2023	Atténuation du risque de crédit	70-71

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2023						
		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
(en millions de dollars)								
1	Prêts	214 640	49 627	48 430	1 633	646	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	23	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 406	8	8	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	824	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	35 641	3 988	3 772	353	178	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 672	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	27 487	2 479	2 278	368	304	—	—
1.8	Immobiliers	148 259	43 152	42 372	912	164	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	91 501	28 499	28 025	123	25	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 417	12 750	12 720	271	53	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 086	—	—	57	17	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	9 256	471	216	101	15	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	14 070	1 406	1 383	285	40	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	3 718	26	26	75	14	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	50 260	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	339	—	—	—	—	—	—
4	Total	265 239	49 627	48 430	1 633	646	—	—
5	Dont en défaut	1 895	638	580	12	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 46.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 30 septembre 2023 ⁽²⁾						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	212 444	47 889	46 686	1 599	663	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	107	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 047	5	5	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	890	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	34 622	3 933	3 686	299	172	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 344	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	27 591	2 386	2 190	402	337	—	—
1.8	Immobiliers	147 187	41 565	40 805	898	154	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	91 286	28 583	28 131	129	27	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 609	11 162	11 137	264	48	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 118	—	—	60	17	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	9 146	484	223	97	15	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	13 394	1 312	1 290	242	35	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	3 366	25	25	107	12	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	60 426	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	350	—	—	—	—	—	—
4	Total	273 220	47 889	46 686	1 599	663	—	—
5	Dont en défaut	1 622	545	493	15	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 46.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 30 juin 2023 ⁽²⁾						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	209 859	46 268	45 046	1 640	698	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	339	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	1 972	5	5	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	883	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	33 087	3 873	3 617	354	188	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 225	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	27 577	2 398	2 205	436	371	—	—
1.8	Immobiliers	146 001	39 992	39 219	850	139	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	90 672	28 146	27 669	138	28	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 722	10 020	10 008	228	35	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 175	—	—	62	17	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	9 006	489	228	100	15	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	13 055	1 335	1 313	233	33	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	3 098	3	2	88	12	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	60 412	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	340	—	—	—	—	—	—
4	Total	270 611	46 268	45 046	1 640	698	—	—
5	Dont en défaut	1 432	531	481	16	3	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 46.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 mars 2023 ⁽²⁾						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	210 856	39 924	38 738	1 749	730	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	278	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 118	5	5	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	725	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	33 194	4 356	4 073	384	204	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 070	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	25 412	2 187	2 033	435	382	—	—
1.8	Immobiliers	149 129	33 376	32 627	930	144	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	94 619	22 631	22 165	145	29	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 818	8 987	8 973	238	35	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 169	—	—	74	20	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	8 973	479	232	114	16	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	12 388	1 276	1 253	243	29	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	2 847	3	2	116	16	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	59 858	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	306	—	—	—	—	—	—
4	Total	271 020	39 924	38 738	1 749	730	—	—
5	Dont en défaut	1 214	501	449	11	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 46.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 décembre 2022						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	210 585	37 000	35 831	1 880	791	—	—
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	204	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	3 710	255	255	1	1	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	777	—	—	—	—	—	—
1.5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	31 953	4 757	4 441	463	175	—	—
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	25 065	2 026	1 882	512	461	—	—
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	128 241	28 466	27 988	515	112	—	—
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	19 942	1 445	1 264	384	42	—	—
1.10	Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—
1.12	Catégories plus risquées	693	51	1	5	—	—	—
1.13	Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dettes	53 979	—	—	—	—	—	—
3	Total	264 564	37 000	35 831	1 880	791	—	—
4	Dont en défaut	961	405	353	10	5	—	—

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Fiche CRD – Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit**Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾**

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRD	Les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) auxquels l'entité fait appel et les raisons des variations constatées sur la période considérée.	Rapport annuel 2023	Risque de contrepartie et d'émetteur	76-77

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Cette cote est utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres pour une portion peu significative des classes d'actifs « Entreprises », « Banques », « Emprunteurs souverains » ainsi que pour la classe d'actifs « Portefeuille de négociation ».

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾⁽²⁾

	a	b	c	d	e	f	Au 30 septembre 2023					
	Au 31 décembre 2023											
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	5 262	—	5 973	42	—	— %	6 085	—	6 538	23	45	0,70 %
2 Organismes publics hors administration centrale	6 846	8 757	6 905	1 674	1 715	20,00 %	6 726	9 448	6 781	1 744	1 705	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	60	—	60	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	2 130	251	2 643	91	1 275	46,60 %	2 333	675	2 850	133	1 217	40,80 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	513	—	338	66,00 %	—	—	517	—	342	66,00 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	8 962	11 741	8 877	4 948	12 719	92,00 %	8 590	10 618	8 511	4 567	11 957	91,40 %
Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	2 652	2 293	2 652	999	3 898	106,80 %	2 322	1 674	2 322	746	3 335	108,70 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	339	—	339	—	843	248,60 %	350	—	351	—	871	248,70 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 461	3 371	1 296	857	1 634	75,90 %	1 242	2 710	1 052	688	1 317	75,70 %
9 Immobiliers	5 875	638	4 915	64	3 457	69,40 %	5 414	491	4 709	58	3 323	69,80 %
Dont : immobiliers résidentiels général	588	27	334	1	279	83,30 %	577	7	330	—	278	84,50 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 771	122	2 109	9	1 017	48,00 %	2 466	67	2 051	9	967	47,00 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	922	62	911	9	625	67,90 %	900	64	889	11	681	75,70 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 040	76	1 007	9	941	92,60 %	1 014	27	982	4	903	91,50 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	554	351	554	36	595	100,80 %	457	325	457	34	495	100,80 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	72	13	68	2	81	116,40 %	66	15	62	2	77	117,80 %
13 Autres actifs ⁽⁴⁾	14 324	—	14 324	—	5 075	35,40 %	14 618	—	14 618	—	5 220	35,70 %
14 Total	45 331	24 771	45 400	7 678	26 799	50,50 %	45 424	23 957	45 472	7 215	25 732	48,80 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

	a		b		c		d		e		f	
	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	5 492	—	5 764	17	42	0,70 %	2 684	—	2 914	24	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	6 584	8 357	6 641	1 550	1 638	20,00 %	6 808	8 573	6 844	1 431	1 655	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	1 999	810	2 471	187	1 299	48,80 %	2 343	742	2 801	171	1 447	48,70 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	472	—	311	66,00 %	—	—	458	—	302	65,90 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	8 572	10 823	8 495	4 477	11 652	89,80 %	8 356	10 422	8 273	4 327	11 408	90,50 %
Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	2 202	1 686	2 202	725	3 272	111,80 %	2 042	1 801	2 042	772	3 101	110,20 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	340	—	340	—	843	247,60 %	306	—	306	—	757	23,30 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 234	2 584	1 010	657	1 260	75,60 %	1 212	2 625	959	675	1 241	75,90 %
9 Immobiliers	5 039	488	4 518	61	3 220	70,30 %	4 946	521	4 451	64	3 129	69,30 %
Dont : immobiliers résidentiels général	560	6	310	—	264	84,90 %	606	3	346	—	275	79,50 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 251	70	2 022	12	992	48,80 %	2 178	92	1 987	15	977	48,80 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	1	—	1	—	—	60,00 %
Dont : immobiliers commerciaux général	887	64	876	12	693	78,10 %	945	64	933	11	744	78,80 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	956	25	924	4	850	91,50 %	923	28	890	4	800	89,50 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et	385	323	385	32	421	100,90 %	295	333	295	33	333	101,60 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	77	4	72	4	87	114,60 %	78	4	72	4	87	115,30 %
13 Autres actifs ⁽⁴⁾	15 310	—	15 310	—	5 657	37,00 %	15 466	—	15 466	—	5 503	35,60 %
14 Total	44 647	23 066	44 621	6 953	25 698	49,80 %	42 199	22 887	42 086	6 696	25 227	51,70 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2022					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs						
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	7 110	370	7 110	370	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	8 369	7 807	8 114	915	1 806	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %
4 Banques et institutions de dépôts	2 460	77	2 460	49	513	20,46 %
5 Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	7 860	11 588	7 780	4 643	10 951	88,15 %
7 Portefeuilles de détail réglementaires	1 241	2 583	933	1 180	1 583	74,90 %
8 Garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 476	94	2 674	24	2 405	89,11 %
9 Garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 690	—	1 679	—	1 656	98,62 %
10 Actions	282	—	282	—	282	100,00 %
11 Prêts en souffrance	64	17	58	3	73	119,96 %
12 Catégories plus risquées	12	103	12	53	96	150,00 %
13 Autres actifs ⁽⁴⁾	17 791	—	17 791	—	5 440	30,58 %
14 Total	49 355	22 639	48 893	7 237	24 805	44,00 %

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽³⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

⁽⁴⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 décembre 2023																			
		0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total						Autres	Total						
1	Emprunteurs souverains	6 015	—	—	—	—	—	6 015						—	—						
2	Organismes publics hors administration centrale	—	8 579	—	—	—	—	8 579						—	—						
3	Banques multilatérales de développement	60	—	—	—	—	—	60						—	—						
4	Institutions de dépôts et banques	1 380	460	—	52	—	—	331	511						2 734						
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	1	—	—	—	—	—	512						513						
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—						—						
6	Entreprises	1 097	534	—	513	1 468	702	7 657	1 806	48						13 825					
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—						—						
	Dont : financements spécialisés	—	—	—	—	1 469	—	376	1 806	—						3 651					
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—	—	—	334	—	—	5	339						—						
8	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	2 073	80	—	—	—	2 153						—						
9	Immobiliers	116	14	207	407	6	700	784	334	—	343	310	158	494	734	9	31	150	233	99	4 979
	Dont : immobiliers résidentiels général	17	14	26	52	6	—	4	—	—	213	—	—	—	—	—	—	—	—	3	335
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	181	355	—	700	15	—	—	2	—	—	—	—	9	—	—	76	—	2 118
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	99	—	—	—	—	—	—	319	—	—	95	158	—	153	—	—	—	—	96	920
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	343	—	—	—	494	—	31	—	—	148	—	1 016
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	581	—	—	—	—	9	—	590
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—	—						—						
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut	—	47	23	—	—	—	—	70						—						
13	Autres actifs ⁽³⁾	8 876	467	4 981	—	—	—	—	14 324						—						

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 31 décembre 2023			
	a	b	c	d
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾
moins de 40 %	24 600	9 745	27 %	27 728
40 % - 70 %	2 995	910	43 %	3 266
75 % - 80 %	2 605	5 335	33 %	4 152
85 %	815	353	23 %	859
90 % - 100 %	11 846	6 719	36 %	14 042
105 % - 130 %	1 555	1 211	42 %	2 057
150 %	581	498	36 %	640
250 %	334	—	— %	334
400 %	—	—	— %	—
1 250 %	—	—	— %	—
Expositions totales	45 331	24 771	32 %	53 078

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques											Au 30 septembre 2023												
(en millions de dollars)																							
1	Emprunteurs souverains	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total															
		6 336	225	—	—	—	—	6 561															
2	Organismes publics hors administration centrale	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total															
		—	8 525	—	—	—	—	8 525															
3	Banques multilatérales de développement	0 %	20 %	30 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		—	—	—	—	—	—	—	—														
4	Institutions de dépôts et banques	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		1 697	480	—	42	—	—	247	517	2 983													
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	517	517													
5	Obligations sécurisées	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		—	—	—	—	—	—	—	—	—													
6	Entreprises	20 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total											
		1 202	463	—	464	1 104	715	7 440	1 642	48	—	13 078											
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—											
	Dont : financements spécialisés	—	8	—	—	1 104	—	314	1 642	—	—	3 068											
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	0 %	20 %	100 %	250 %	400 %	Autres	Total															
		—	—	—	346	—	5	351															
8	Portefeuilles de détail réglementaires	15 %	60 %	75 %	100 %	Autres	Total																
		—	—	1 691	49	—	1 740																
9	Immobiliers	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total			
		106	14	208	434	4	625	795	324	—	329	98	161	504	670	4	31	245	215	4 767			
	Dont : immobiliers résidentiels général	16	14	28	47	4	—	4	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	215	330			
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	180	387	—	625	791	10	—	3	—	—	—	—	4	—	—	60	2 060			
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
	Dont : immobiliers commerciaux général	90	—	—	—	—	—	—	314	—	—	95	161	—	186	—	—	—	54	900			
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	328	—	—	—	504	—	31	—	123	—	986			
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	483	—	—	—	8	—	491			
10	Prêts hypothécaires inversés	30 %	35 %	45 %	60 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		—	—	—	—	—	—	—	—														
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
12	Expositions en défaut	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																	
		—	41	23	—	64																	
13	Autres actifs ⁽³⁾	0 %	20 %	100 %	1 250 %	Autres	Total																
		8 930	585	5 103	—	—	14 618																

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 septembre 2023			
	a	b	c	d
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾
moins de 40 %	25 905	10 312	25 %	28 744
40 % - 70 %	2 636	862	40 %	3 097
75 % - 80 %	2 246	4 067	33 %	3 357
85 %	831	281	28 %	876
90 % - 100 %	11 611	6 413	36 %	13 807
105 % - 130 %	1 407	1 198	42 %	1 892
150 %	442	824	23 %	568
250 %	346	—	—	346
400 %	—	—	—	—
1 250 %	—	—	—	—
Expositions totales	45 424	23 957	31 %	52 687

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques											Au 30 juin 2023													
(en millions de dollars)																								
1	Emprunteurs souverains	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres		Total															
		5 571	210	—	—	—	—		5 781															
2	Organismes publics hors administration centrale	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres		Total															
		—	8 191	—	—	—	—		8 191															
3	Banques multilatérales de développement	0 %	20 %	30 %	50 %	100 %	150 %	Autres		Total														
		—	—	—	—	—	—		—															
4	Institutions de dépôts et banques	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		Total													
		1 336	370	—	112	—	1	368	471	2 658														
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	471	471														
5	Obligations sécurisées	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		Total													
		—	—	—	—	—	—	—	—	—														
6	Entreprises	20 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		Total											
		1 421	679	—	385	865	796	7 040	1 738	48	—		12 972											
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—											
	Dont : financements spécialisés	—	8	—	—	865	—	316	1 738	—	—		2 927											
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	0 %	20 %	100 %	250 %	400 %	Autres		Total															
		—	—	—	8	—	332		340															
8	Portefeuilles de détail réglementaires	15 %	60 %	75 %	100 %	Autres		Total																
		—	—	1 628	39	—		1 667																
9	Immobiliers	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres		Total			
		84	15	182	378	3	607	837	334	—	318	98	154	465	585	4	24	286	204	4 578				
	Dont : immobiliers résidentiels général	15	15	24	44	3	—	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	204	310				
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	158	334	—	607	834	13	—	—	2	—	—	—	4	—	—	83	2 035				
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
	Dont : immobiliers commerciaux général	69	—	—	—	—	—	—	321	—	—	96	153	—	175	—	—	73	887					
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	317	—	—	—	465	—	—	24	122	928					
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	410	—	—	—	8	418					
10	Prêts hypothécaires inversés	30 %	35 %	45 %	60 %	100 %	150 %	Autres		Total														
		—	—	—	—	—	—	—		—														
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres		Total		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—		
12	Expositions en défaut	50 %	100 %	150 %	Autres		Total																	
		—	53	23	—		76																	
13	Autres actifs ⁽³⁾	0 %	20 %	100 %	1 250 %	Autres		Total																
		9 027	783	5 501	—	—		15 311																

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	a		b		c		d	
	Expositions sur éléments de bilan		Expositions hors bilan (Avant FCEC)		FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾		Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾	
moins de 40 %	25 078		9 209		26 %		27 567	
40 % - 70 %	2 725		1 022		42 %		3 363	
75 % - 80 %	2 075		3 565		32 %		2 976	
85 %	908		275		28 %		951	
90 % - 100 %	11 478		6 907		33 %		13 682	
105 % - 130 %	1 436		1 284		42 %		1 970	
150 %	615		804		23 %		733	
250 %	332		—		— %		332	
400 %	—		—		— %		—	
1 250 %	—		—		— %		—	
Expositions totales	44 647		23 066		31 %		51 574	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques											Au 31 mars 2023											
(en millions de dollars)																						
1	Emprunteurs souverains	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		2 938	—	—	—	—	—	2 938														
2	Organismes publics hors administration centrale	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		—	8 275	—	—	—	—	8 275														
3	Banques multilatérales de développement	0 %	20 %	30 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		—	—	—	—	—	—	—														
4	Institutions de dépôts et banques	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total												
		1 567	413	—	92	—	—	441	457	2 970												
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	1	—	—	—	—	—	458	459												
5	Obligations sécurisées	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total												
		—	—	—	—	—	—	—	—	—												
6	Entreprises	20 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total										
		1 359	422	—	293	937	871	7 093	1 578	48	—	12 601										
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—										
	Dont : financements spécialisés	—	—	—	937	—	—	299	1 578	—	—	2 814										
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	0 %	20 %	100 %	250 %	400 %	Autres	Total														
		—	—	—	306	—	—	306														
8	Portefeuilles de détail réglementaires	15 %	60 %	75 %	100 %	Autres	Total															
		—	—	1 573	61	—	1 634															
9	Immobiliers	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total		
		90	15	192	373	4	598	841	362	—	308	57	195	476	519	5	26	253	202	4 516		
	Dont : immobiliers résidentiels général	20	15	32	62	4	—	6	—	2	—	2	—	1	—	—	—	—	202	346		
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	160	311	—	598	835	10	—	3	—	—	—	5	—	—	80	—	2 002		
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1		
	Dont : immobiliers commerciaux général	70	—	—	—	—	—	—	351	—	—	53	193	—	200	—	—	77	—	944		
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	307	—	—	—	476	—	—	26	86	—	895		
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	317	—	—	10	—	—	327		
10	Prêts hypothécaires inversés	30 %	35 %	45 %	60 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		—	—	—	—	—	—	—	—													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12	Expositions en défaut	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																
		—	52	24	—	76																
13	Autres actifs ⁽³⁾	0 %	20 %	100 %	1 250 %	Autres	Total															
		9 545	522	5 399	—	—	15 466															

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	a		b		c		d	
	Expositions sur éléments de bilan		Expositions hors bilan (Avant FCEC)		FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾		Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾	
moins de 40 %	22 917	9 487	25 %	25 288				
40 % - 70 %	2 517	871	109 %	3 086				
75 % - 80 %	1 212	3 244	79 %	1 923				
85 %	1 750	755	98 %	2 003				
90 % - 100 %	11 580	6 437	98 %	13 600				
105 % - 130 %	1 256	1 340	100 %	1 811				
150 %	661	753	95 %	765				
250 %	306	—	— %	306				
400 %	—	—	— %	—				
1 250 %	—	—	— %	—				
Expositions totales	42 199	22 887	68 %	48 782				

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
		Au 31 décembre 2022									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ⁽⁵⁾
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs											
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	7 480	—	—	—	—	—	—	—	—	7 480
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 029	—	—	—	—	—	—	9 029
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôts	—	—	2 495	—	—	—	14	—	—	2 509
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	12	—	1 535	—	462	—	10 414	—	—	12 423
7	Portefeuilles de détail réglementaire	3	—	—	—	—	2 110	—	—	—	2 113
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	145	—	—	4	207	173	2 169	—	—	2 698
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	23	—	—	—	—	—	1 656	—	—	1 679
10	Actions	—	—	—	—	—	—	282	—	—	282
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	37	24	—	61
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	65	—	65
13	Autres actifs ⁽³⁾	12 086	—	405	—	—	—	5 295	—	5	17 791
14	Total	19 749	—	13 464	4	669	2 283	19 867	89	5	56 130

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

(4) Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

(5) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

Fiche CRE – Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRE.d)	Périmètre sur lequel l'Autorité accepte cette approche.	Rapport annuel 2023	Actifs pondérés en fonction des risques Accord de Bâle sur les fonds propres	49-50 63-64
CRE.e)	Pour chaque portefeuille, part des ECD au sein du groupe (en pourcentage du total des ECD) concernées par les approches standard, NI fondation et NI avancée et proportion de portefeuilles inclus dans un plan de sortie.	Rapport annuel 2023	Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])	67

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Conception et développement des modèles

La conception et le développement des modèles reposent sur la première ligne de défense, qui doit impérativement :

- utiliser un choix de modèles dont la pertinence doit être prouvée préalablement à son développement. Le choix de modélisation doit alors être documenté;
- s'assurer que le risque du portefeuille de crédit est noté à l'intérieur de systèmes de notation conformément aux exigences réglementaires et en fonction du profil de risque de l'organisation;
- prendre en considération les éléments sous-jacents aux paramètres de risque, notamment : la définition de défaut, la segmentation, les sûretés ARC, les garants reconnus et la gouvernance;
- respecter les principes et indicateurs d'appétit pour le risque (AR), lorsqu'applicables;
- inclure des méthodes de mesure portant sur des analyses de sensibilité, des sources d'incertitude et des niveaux de conservatisme;
- respecter les encadrements en vigueur tels qu'élaborés par la vice-présidence Risque de crédit (VPRC).

De plus, les modèles doivent reposer sur une documentation exhaustive, détaillée et accessible, comportant :

- les techniques de modélisation adoptées, les hypothèses et approximations utilisées, les sources de données utilisées, les données utilisées, les données indirectes employées ainsi que toutes les faiblesses et les limites pertinentes du modèle;
- un inventaire des modèles mis à jour, afin d'y inclure notamment le segment visé, et ce dans le cadre du test utilisation;
- une liste mise à jour des utilisations des modèles.

Les modèles ainsi développés ne sont implantés qu'après avoir fait l'objet d'une validation indépendante par la deuxième ligne de défense, lorsqu'applicable, et d'une approbation par l'instance requise telle que définie dans les directives. Ultiment, la troisième ligne de défense s'assure que les travaux de la deuxième ligne sont réellement indépendants de la première et se garde un droit de regard d'auditer les travaux des deux lignes en question.

Principales caractéristiques des modèles approuvés

Les modèles internes PD et PCD particuliers et entreprise de détail approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles de notation comportementaux utilisés dans les opérations ou encore sur des classes de garantie. En effet, les modèles NI particulier et entreprise de détail PD sont segmentés à partir de modèles comportementaux pour lesquels les données remontent jusqu'à 2005.

Pour la clientèle entreprise non détail, les modèles internes PD et PCD approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles statistiques et des modèles experts utilisés lors de l'évaluation du risque à l'octroi ou lors de sa révision. L'historique des données de ces modèles NI remontent à leur implantation en 2016.

Dans le cas de la PD, l'évaluation se fait sur l'image de l'ensemble du portefeuille en fonction d'une définition du défaut de 12 mois. Pour la PCD, la méthode utilisée est dite courante, donc qui représente la dernière évaluation établie sur le flux, et vise à quantifier l'ensemble des flux associés au défaut.

Quant au facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC), celui-ci aussi se base sur des données allant jusqu'à 2005, mais est segmenté en fonction soit du taux d'utilisation ou de la notation comportementale.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 600	2 404	46,81 %	83 553	0,02 %	34	28,34 %	2,8	6 919	8,28 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	2,1	15	52,60 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		34 628	2 404	46,81 %	83 581	0,02 %	35	28,35 %	2,8	6 934	8,30 %	5	24
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	379	160	55,82 %	453	0,07 %	1 839	34,19 %	1,4	42	9,16 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 720	1 715	33,43 %	2 791	0,21 %	31 654	25,13 %	1,5	449	16,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 031	4 072	36,62 %	7 750	0,34 %	14 047	26,27 %	1,8	1 958	25,27 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 321	2 318	36,56 %	6 490	0,57 %	4 102	23,97 %	1,7	1 869	28,80 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	21 608	6 297	33,99 %	21 567	1,44 %	12 446	24,60 %	1,8	9 124	42,31 %	77	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 830	2 304	35,61 %	8 533	4,31 %	3 863	23,18 %	1,8	4 790	56,13 %	86	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 691	309	36,42 %	1 624	19,87 %	742	39,97 %	1,6	2 775	170,94 %	145	s. o.
	100,00 (défaut)	1 193	196	16,96 %	1 027	100,00 %	535	25,42 %	1,2	1 256	122,27 %	212	s. o.
Sous-total		49 773	17 371	35,19 %	50 235	4,17 %	69 228	25,16 %	1,7	22 263	44,32 %	537	126
Total de la clientèle non détail - AIRB		84 401	19 775	37,35 %	133 816	1,58 %	69 263	27,15 %	2,4	29 197	21,82 %	542	150

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	33 807	2 755	48,27 %	81 457	0,02 %	107	28,47 %	2,8	6 800	8,35 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	30,04 %	—	1,94 %	1	71,97 %	1,0	—	151,55 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		33 807	2 755	48,27 %	81 457	0,02 %	108	28,47 %	2,8	6 800	8,35 %	5	31
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	396	184	55,16 %	483	0,07 %	2 175	34,91 %	1,4	48	9,83 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 800	1 699	34,44 %	2 886	0,21 %	30 185	25,07 %	1,5	467	16,17 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 569	3 851	36,42 %	7 352	0,34 %	17 568	25,25 %	1,8	1 746	23,75 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 856	2 369	34,74 %	6 800	0,57 %	6 709	23,51 %	1,7	1 911	28,11 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 755	6 122	34,57 %	20 865	1,43 %	18 699	24,66 %	1,8	8 833	42,33 %	74	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 415	2 014	36,36 %	8 010	4,42 %	7 040	23,40 %	1,7	4 545	56,74 %	84	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 400	319	36,53 %	1 336	20,19 %	1 515	41,00 %	1,7	2 303	172,42 %	122	s. o.
	100,00 (défaut)	999	162	19,29 %	872	100,00 %	699	26,46 %	1,3	1 312	150,55 %	161	s. o.
Sous-total		48 190	16 720	35,37 %	48 604	3,84 %	84 590	24,99 %	1,7	21 165	43,55 %	457	117
Total de la clientèle non détail - AIRB		81 997	19 475	38,05 %	130 061	1,45 %	84 698	27,17 %	2,4	27 965	21,50 %	462	148

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 542	2 509	47,02 %	81 531	0,02 %	106	29,80 %	2,8	7 131	8,75 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	1	30,04 %	—	25,01 %	1	71,97 %	1,0	1	372,05 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 542	2 510	47,02 %	81 531	0,02 %	107	29,80 %	2,8	7 132	8,75 %	5	33
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises ⁽⁶⁾	0,00 à < 0,15	403	170	56,54 %	484	0,07 %	2 235	34,32 %	1,4	45	9,38 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 763	1 622	33,22 %	2 870	0,21 %	30 780	25,23 %	1,6	472	16,45 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 362	3 866	36,63 %	7 186	0,34 %	16 736	25,72 %	1,8	1 723	23,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 655	2 888	35,70 %	6 829	0,56 %	6 396	23,99 %	1,7	1 967	28,81 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 588	6 025	34,25 %	20 598	1,41 %	17 080	24,94 %	1,8	8 867	43,05 %	73	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 132	1 651	36,11 %	7 588	4,54 %	5 954	23,15 %	1,7	4 204	55,40 %	80	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 260	183	36,11 %	1 184	19,75 %	1 067	43,43 %	1,6	2 130	179,92 %	115	s. o.
	100,00 (défaut)	849	99	16,80 %	717	100,00 %	533	26,41 %	1,3	959	133,67 %	150	s. o.
Sous-total		47 012	16 504	35,34 %	47 456	3,49 %	80 781	25,23 %	1,7	20 367	42,92 %	434	110
Total de la clientèle non détail - AIRB		82 554	19 014	37,57 %	128 987	1,30 %	80 888	28,12 %	2,4	27 499	21,32 %	439	143

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 241	2 951	43,55 %	76 013	0,02 %	103	30,01 %	4,2	9 043	11,90 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	8	41,73 %	4	24,63 %	1	73,50 %	1,0	16	379,12 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		36 242	2 959	43,55 %	76 017	0,02 %	104	30,01 %	4,2	9 059	11,92 %	6	38
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises ⁽⁶⁾	0,00 à < 0,15	602	186	51,12 %	686	0,10 %	3 353	29,77 %	3,9	84	12,27 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	3 167	1 908	33,61 %	3 286	0,22 %	30 256	24,87 %	3,4	724	22,03 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 325	3 794	36,86 %	7 065	0,34 %	15 976	24,87 %	3,1	1 971	27,89 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 809	2 960	34,82 %	7 057	0,57 %	5 510	24,13 %	3,4	2 489	35,28 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 063	5 950	34,40 %	19 899	1,40 %	18 911	24,57 %	3,5	9 844	49,46 %	68	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 266	1 826	35,32 %	7 649	4,53 %	6 548	22,87 %	3,7	4 722	61,73 %	79	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 313	262	34,16 %	1 221	19,22 %	1 279	39,75 %	3,8	2 177	178,29 %	106	s. o.
	100,00 (défaut)	677	95	16,71 %	561	100,00 %	607	27,98 %	3,2	727	129,61 %	130	s. o.
Sous-total		47 222	16 981	35,15 %	47 424	3,15 %	82 440	24,80 %	3,5	22 738	47,95 %	401	124
Total de la clientèle non détail - AIRB		83 464	19 940	36,83 %	123 441	1,23 %	82 544	28,01 %	3,9	31 797	25,76 %	407	162

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 922	3 159	44,10 %	74 002	0,02 %	103	26,75 %	4,1	7 629	10,31 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	9	41,01 %	4	24,64 %	1	73,89 %	1,0	17	404,03 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	100,00 %	1	75,00 %	1,0	—	993,75 %	—	s. o.
Sous-total		36 923	3 168	44,10 %	74 006	0,02 %	105	26,75 %	4,1	7 646	10,33 %	4	67
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 679	1 621	26,96 %	5 031	0,06 %	177	59,67 %	2,3	1 869	37,16 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	207	580	19,73 %	321	0,20 %	25	14,25 %	1,9	44	13,57 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	405	601	20,45 %	528	0,31 %	18	26,60 %	1,9	161	30,42 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	24	—	50,00 %	24	1,94 %	2	66,00 %	1,0	35	147,33 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		5 315	2 802	23,70 %	5 904	0,10 %	222	54,26 %	2,3	2 109	35,72 %	3	17
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	7 115	2 468	76,87 %	8 830	0,12 %	6 440	30,26 %	3,9	1 730	19,60 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	9 461	3 260	43,23 %	9 815	0,19 %	10 942	23,74 %	4,0	2 340	23,84 %	5	s. o.
	0,25 à < 0,50	16 136	5 038	41,88 %	14 993	0,35 %	15 746	23,72 %	3,9	4 786	31,93 %	12	s. o.
	0,50 à < 0,75	11 839	3 423	36,25 %	10 143	0,55 %	11 044	25,41 %	3,6	4 324	42,63 %	14	s. o.
	0,75 à < 2,50	28 243	6 866	42,22 %	26 542	1,31 %	26 031	25,02 %	3,7	14 776	55,67 %	89	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 939	2 129	42,70 %	9 223	4,43 %	9 720	24,08 %	3,6	6 684	72,47 %	99	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 535	324	41,57 %	1 386	19,24 %	2 088	38,75 %	3,8	2 611	188,43 %	116	s. o.
	100,00 (défaut)	836	115	— %	674	100,00 %	863	30,13 %	3,4	1 118	165,97 %	149	s. o.
Sous-total		85 104	23 623	45,07 %	81 606	2,25 %	82 874	25,41 %	3,8	38 369	47,02 %	487	452
Total de la clientèle non détail - AIRB		127 342	29 593	43,13 %	161 516	1,15 %	83 201	27,08 %	3,9	48 124	29,79 %	494	536

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 172	17	40,00 %	1 333	0,08 %	44 154	40,39 %	s.o.	110	8,26 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 632	14	40,00 %	380	0,19 %	45 911	73,76 %	s.o.	112	29,37 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 858	8	40,00 %	—	0,46 %	145	36,38 %	s.o.	—	26,63 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 094	35	40,00 %	86	0,59 %	30 478	40,00 %	s.o.	32	37,43 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 055	321	40,00 %	111	1,47 %	30 827	42,19 %	s.o.	80	72,39 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 345	28	40,00 %	35	4,79 %	8 950	39,79 %	s.o.	45	128,73 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	383	2	40,00 %	8	23,87 %	1 408	44,49 %	s.o.	22	273,13 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	293	8	40,00 %	2	100,00 %	1 641	28,69 %	s.o.	7	304,95 %	—	s. o.
Sous-total	39 832	433	40,00 %	1 955	0,51 %	163 514	46,95 %	s.o.	408	20,89 %	4	61	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	35 984	18 929	64,96 %	46 946	0,08 %	547 170	12,91 %	s.o.	1 245	2,65 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 599	9 306	68,38 %	39 581	0,21 %	292 113	14,43 %	s.o.	2 850	7,20 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 725	33	42,29 %	6 739	0,38 %	25	18,69 %	s.o.	1 174	17,42 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 979	4 492	65,28 %	21 823	0,54 %	181 263	15,78 %	s.o.	3 009	13,79 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 710	2 511	61,80 %	20 149	1,23 %	126 852	17,49 %	s.o.	5 186	25,74 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 547	346	56,07 %	3 706	4,14 %	28 531	16,78 %	s.o.	1 702	45,93 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	847	57	52,52 %	869	21,17 %	6 664	21,12 %	s.o.	902	103,76 %	40	s. o.
	100,00 (défaut)	351	26	7,10 %	350	100,00 %	6 074	18,53 %	s.o.	582	166,11 %	19	s. o.
Sous-total	118 742	35 700	65,50 %	140 163	0,86 %	1 188 692	14,89 %	s.o.	16 650	11,88 %	169	42	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 838	24 481	47,24 %	14 401	0,08 %	2 163 069	82,92 %	s.o.	589	4,09 %	11	s. o.
	0,15 à < 0,25	621	3 825	41,50 %	2 208	0,20 %	502 817	86,47 %	s.o.	205	9,30 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	703	2 059	55,79 %	1 852	0,33 %	267 264	79,86 %	s.o.	242	13,05 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 135	1 546	34,51 %	1 669	0,58 %	222 492	83,87 %	s.o.	349	20,94 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 294	1 482	32,38 %	1 774	1,23 %	303 874	85,40 %	s.o.	661	37,25 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	975	25,55 %	2 374	3,32 %	314 702	79,32 %	s.o.	1 707	71,91 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	713	154	27,89 %	756	18,64 %	91 609	64,11 %	s.o.	1 232	162,91 %	90	s. o.
	100,00 (défaut)	114	7	9,18 %	115	100,00 %	81 853	79,08 %	s.o.	306	266,96 %	66	s. o.
Sous-total	9 543	34 529	45,20 %	25 149	1,54 %	3 947 680	82,32 %	s.o.	5 291	21,04 %	264	277	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	591	2 774	44,39 %	1 724	0,08 %	37 594	67,26 %	s.o.	254	14,66 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	649	1 342	44,16 %	1 094	0,18 %	22 370	63,70 %	s.o.	266	24,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 233	1 730	49,46 %	1 802	0,34 %	44 972	69,59 %	s.o.	708	39,28 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	730	894	42,66 %	935	0,56 %	31 643	70,36 %	s.o.	506	54,17 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 509	1 284	47,04 %	2 650	1,37 %	42 280	60,37 %	s.o.	1 707	64,43 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	970	350	47,72 %	1 020	4,53 %	21 780	73,88 %	s.o.	1 086	106,53 %	32	s. o.
	10,00 à < 100,00	302	58	19,40 %	274	22,61 %	5 843	60,83 %	s.o.	370	135,04 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	177	25	8,45 %	134	100,00 %	5 361	56,69 %	s.o.	344	256,81 %	52	s. o.
Sous-total	7 161	8 457	45,49 %	9 633	3,07 %	211 843	66,07 %	s.o.	5 241	54,40 %	151	267	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 212	623	73,29 %	1 623	0,10 %	66 569	63,76 %	s.o.	260	16,11 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 118	24	59,01 %	1 050	0,21 %	71 775	74,81 %	s.o.	318	30,25 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 153	132	67,23 %	1 096	0,37 %	78 301	66,31 %	s.o.	458	41,76 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 244	67	59,59 %	1 277	0,55 %	45 651	38,81 %	s.o.	377	29,49 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 918	34	58,81 %	5 682	1,89 %	291 110	39,54 %	s.o.	2 762	48,62 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 227	10	56,00 %	978	4,15 %	64 339	42,93 %	s.o.	605	61,83 %	17	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	1	54,47 %	261	23,61 %	17 326	43,56 %	s.o.	271	103,67 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	109	1	6,46 %	65	100,00 %	22 015	49,46 %	s.o.	219	337,08 %	15	s. o.
Sous-total	12 341	892	70,16 %	12 032	2,41 %	657 086	48,66 %	s.o.	5 270	43,80 %	110	57	
Total de la clientèle de détail - AIRB	187 619	80 011	54,62 %	188 932	1,16 %	6 168 815	28,96 %	s.o.	32 860	17,39 %	698	704	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 675	12	40,00 %	1 471	0,08 %	42 062	40,13 %	s.o.	120	8,21 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 750	16	40,00 %	393	0,19 %	46 968	72,25 %	s.o.	114	28,89 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 077	37	40,00 %	—	0,46 %	145	21,82 %	s.o.	—	15,97 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 708	23	40,00 %	98	0,59 %	32 105	40,30 %	s.o.	37	37,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	10 504	241	40,00 %	112	1,45 %	32 641	43,80 %	s.o.	83	74,16 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 245	15	40,00 %	37	4,58 %	9 458	37,57 %	s.o.	45	120,10 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	379	1	40,00 %	8	24,09 %	2 131	42,26 %	s.o.	21	260,12 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	266	7	40,00 %	3	100,00 %	1 507	28,43 %	s.o.	9	307,11 %	—	s. o.
	Sous-total	38 604	352	40,00 %	2 122	0,50 %	167 017	46,23 %	s.o.	429	20,20 %	4	25
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	34 769	18 031	64,95 %	45 009	0,08 %	527 295	13,28 %	s.o.	1 231	2,73 %	5
0,15 à < 0,25		33 751	9 283	67,78 %	39 648	0,21 %	297 270	15,00 %	s.o.	2 979	7,51 %	13	s. o.
0,25 à < 0,50		7 065	36	40,76 %	7 079	0,37 %	25	19,16 %	s.o.	1 271	17,95 %	5	s. o.
0,50 à < 0,75		19 478	4 628	64,73 %	22 374	0,54 %	188 683	16,39 %	s.o.	3 196	14,29 %	20	s. o.
0,75 à < 2,50		19 096	2 597	60,86 %	20 562	1,22 %	133 436	18,26 %	s.o.	5 518	26,84 %	46	s. o.
2,50 à < 10,00		3 501	333	54,84 %	3 646	4,14 %	29 753	17,28 %	s.o.	1 748	47,95 %	26	s. o.
10,00 à < 100,00		815	56	50,73 %	835	21,28 %	9 110	24,69 %	s.o.	1 004	120,23 %	45	s. o.
100,00 (défaut)		342	24	8,83 %	341	100,00 %	5 489	20,96 %	s.o.	665	195,11 %	19	s. o.
Sous-total		118 817	34 988	65,19 %	139 494	0,85 %	1 191 061	15,49 %	s.o.	17 612	12,63 %	179	46
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)		0,00 à < 0,15	2 817	24 104	47,13 %	14 178	0,08 %	2 142 863	82,87 %	s.o.	580	4,09 %	9
	0,15 à < 0,25	631	4 136	41,24 %	2 336	0,20 %	529 841	86,54 %	s.o.	216	9,25 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	755	2 322	53,76 %	2 004	0,34 %	296 761	80,26 %	s.o.	265	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 141	1 638	34,57 %	1 707	0,59 %	226 619	83,74 %	s.o.	358	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 359	1 695	32,02 %	1 902	1,25 %	344 115	85,38 %	s.o.	715	37,57 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 293	1 117	26,41 %	2 588	3,34 %	365 815	79,34 %	s.o.	1 869	72,20 %	68	s. o.
	10,00 à < 100,00	765	172	27,29 %	812	18,68 %	153 652	64,05 %	s.o.	1 323	162,96 %	97	s. o.
	100,00 (défaut)	106	6	8,32 %	107	100,00 %	80 460	79,07 %	s.o.	302	282,79 %	61	s. o.
	Sous-total	9 867	35 190	44,80 %	25 634	1,57 %	4 140 126	82,28 %	s.o.	5 628	21,95 %	273	354
	PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	631	2 647	44,46 %	1 705	0,08 %	37 228	66,19 %	s.o.	246	14,43 %	1
0,15 à < 0,25		616	1 320	43,95 %	1 065	0,18 %	22 325	64,04 %	s.o.	260	24,48 %	1	s. o.
0,25 à < 0,50		1 217	1 725	49,72 %	1 809	0,34 %	45 765	69,32 %	s.o.	709	39,19 %	4	s. o.
0,50 à < 0,75		757	901	42,51 %	963	0,56 %	33 113	70,32 %	s.o.	521	54,14 %	4	s. o.
0,75 à < 2,50		2 547	1 226	47,19 %	2 684	1,34 %	44 367	58,76 %	s.o.	1 750	65,20 %	21	s. o.
2,50 à < 10,00		987	344	48,20 %	1 042	4,60 %	23 583	73,06 %	s.o.	1 099	105,46 %	33	s. o.
10,00 à < 100,00		301	58	20,15 %	279	22,13 %	9 080	61,10 %	s.o.	376	134,48 %	37	s. o.
100,00 (défaut)		149	23	8,88 %	113	100,00 %	4 962	56,39 %	s.o.	298	264,77 %	43	s. o.
Sous-total		7 205	8 244	45,58 %	9 660	2,83 %	220 423	65,36 %	s.o.	5 259	54,44 %	144	290
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME		0,00 à < 0,15	1 188	614	73,48 %	1 596	0,10 %	66 252	62,99 %	s.o.	254	15,91 %	1
	0,15 à < 0,25	1 086	23	60,73 %	1 017	0,21 %	72 809	74,13 %	s.o.	305	29,99 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 113	137	66,94 %	1 059	0,38 %	79 140	66,46 %	s.o.	442	41,82 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 232	68	57,59 %	1 265	0,55 %	45 317	38,85 %	s.o.	374	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 916	37	63,17 %	5 686	1,87 %	297 911	39,54 %	s.o.	2 757	48,49 %	41	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	12	50,47 %	1 056	4,16 %	69 651	42,98 %	s.o.	654	61,93 %	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	349	2	54,22 %	249	23,62 %	32 361	43,98 %	s.o.	261	104,64 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	90	1	6,15 %	58	100,00 %	21 728	49,39 %	s.o.	201	348,35 %	12	s. o.
	Sous-total	12 276	894	70,13 %	11 986	2,35 %	685 169	48,35 %	s.o.	5 248	43,78 %	107	67
	Total de la clientèle de détail - AIRB	186 769	79 668	54,16 %	188 896	1,14 %	6 403 796	29,53 %	s.o.	34 176	18,09 %	707	782

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾⁽⁷⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 761	12	40,00 %	1 952	0,08 %	45 058	38,09 %	s. o.	152	7,80 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 100	21	40,00 %	433	0,19 %	49 264	71,23 %	s. o.	123	28,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 963	47	— %	—	0,46 %	145	68,41 %	s. o.	—	50,07 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 401	35	40,00 %	102	0,59 %	31 389	39,39 %	s. o.	37	36,66 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 475	193	40,00 %	111	1,46 %	30 160	41,46 %	s. o.	78	70,10 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 938	10	40,00 %	36	4,53 %	8 287	36,77 %	s. o.	42	116,75 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	297	2	40,00 %	8	22,83 %	957	45,17 %	s. o.	23	275,37 %	1	s. o.
100,00 (défaut)	264	8	40,00 %	3	100,00 %	1 510	32,63 %	s. o.	11	361,83 %	—	s. o.	
Sous-total		37 199	328	40,00 %	2 645	0,42 %	166 770	43,71 %	s. o.	466	17,60 %	5	23
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	37 193	18 441	64,67 %	47 164	0,08 %	552 537	13,52 %	s. o.	1 311	2,78 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 003	8 871	67,64 %	39 568	0,21 %	290 409	15,20 %	s. o.	3 053	7,72 %	13	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 977	44	40,52 %	6 995	0,37 %	25	19,52 %	s. o.	1 281	18,32 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 598	4 238	63,98 %	21 206	0,54 %	176 732	16,71 %	s. o.	3 102	14,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	17 597	2 339	60,52 %	18 900	1,21 %	119 407	18,55 %	s. o.	5 158	27,29 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 115	297	55,92 %	3 245	4,12 %	25 952	17,48 %	s. o.	1 570	48,39 %	23	s. o.
	10,00 à < 100,00	630	42	52,00 %	643	20,95 %	4 611	24,51 %	s. o.	766	119,10 %	35	s. o.
100,00 (défaut)	295	24	9,21 %	295	100,00 %	4 942	19,72 %	s. o.	521	176,95 %	17	s. o.	
Sous-total		118 408	34 296	64,91 %	138 016	0,76 %	1 174 615	15,64 %	s. o.	16 762	12,15 %	159	52
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 911	24 332	47,16 %	14 388	0,08 %	2 166 944	82,83 %	s. o.	590	4,10 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	633	6 885	46,35 %	3 825	0,20 %	934 465	85,48 %	s. o.	345	9,01 %	6	s. o.
	0,25 à < 0,50	747	2 208	53,23 %	1 923	0,34 %	288 322	80,24 %	s. o.	255	13,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 128	1 603	33,81 %	1 670	0,58 %	224 878	83,90 %	s. o.	350	20,93 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 348	1 694	32,12 %	1 892	1,26 %	354 511	85,38 %	s. o.	715	37,78 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 251	1 097	26,60 %	2 541	3,34 %	354 525	79,35 %	s. o.	1 833	72,12 %	67	s. o.
	10,00 à < 100,00	692	137	25,64 %	727	18,68 %	90 683	63,99 %	s. o.	1 183	162,81 %	87	s. o.
100,00 (défaut)	104	5	8,17 %	104	100,00 %	82 444	79,17 %	s. o.	227	217,33 %	66	s. o.	
Sous-total		9 814	37 961	45,46 %	27 070	1,42 %	4 496 772	82,42 %	s. o.	5 498	20,31 %	269	358
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	677	2 639	44,48 %	1 740	0,08 %	38 494	70,33 %	s. o.	261	14,98 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	682	1 313	44,06 %	1 110	0,18 %	22 777	68,33 %	s. o.	288	25,97 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 276	1 726	49,76 %	1 851	0,34 %	46 130	74,57 %	s. o.	782	42,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	778	932	41,83 %	1 004	0,56 %	33 035	72,74 %	s. o.	562	55,96 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 514	1 183	46,92 %	2 639	1,34 %	43 734	65,70 %	s. o.	1 921	72,82 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	979	345	47,59 %	1 031	4,55 %	22 875	77,82 %	s. o.	1 159	112,37 %	35	s. o.
	10,00 à < 100,00	285	55	20,80 %	264	22,10 %	6 222	66,10 %	s. o.	384	145,45 %	38	s. o.
100,00 (défaut)	130	17	7,04 %	95	100,00 %	4 241	65,73 %	s. o.	306	322,73 %	39	s. o.	
Sous-total		7 321	8 210	45,48 %	9 734	2,58 %	217 508	70,54 %	s. o.	5 663	58,18 %	146	283
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 320	625	73,04 %	1 731	0,10 %	72 034	63,85 %	s. o.	279	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 148	21	58,52 %	1 074	0,21 %	73 487	74,73 %	s. o.	324	30,20 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 168	127	67,08 %	1 115	0,37 %	79 375	66,01 %	s. o.	463	41,51 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 307	66	55,91 %	1 337	0,55 %	48 957	38,73 %	s. o.	393	29,42 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 745	32	60,41 %	5 509	1,87 %	289 331	39,60 %	s. o.	2 673	48,50 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 150	14	52,41 %	902	4,14 %	59 447	43,48 %	s. o.	564	62,55 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	317	1	57,79 %	223	23,64 %	14 588	44,31 %	s. o.	235	105,44 %	23	s. o.
100,00 (défaut)	84	1	5,75 %	53	100,00 %	21 462	49,15 %	s. o.	178	338,36 %	12	s. o.	
Sous-total		12 239	887	69,69 %	11 944	2,19 %	658 681	49,06 %	s. o.	5 109	42,78 %	100	70
Total de la clientèle de détail - AIRB		184 981	81 682	53,92 %	189 409	1,03 %	6 714 346	30,51 %	s. o.	33 498	17,69 %	679	786

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾⁽⁷⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1 747	9	40,00 %	5 942	0,08 %	44 967	29,76 %	s. o.	361	6,07 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	6 517	19	40,00 %	1 898	0,16 %	49 781	35,73 %	s. o.	243	12,78 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 706	22	— %	—	0,46 %	145	61,43 %	s. o.	—	44,95 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 194	40	40,00 %	106	0,58 %	31 927	38,66 %	s. o.	35	33,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 040	181	40,00 %	114	1,49 %	30 886	39,10 %	s. o.	71	63,02 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 952	9	40,00 %	34	4,47 %	8 578	34,41 %	s. o.	35	102,00 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	292	3	40,00 %	5	24,52 %	1 069	41,74 %	s. o.	13	240,93 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	242	9	40,00 %	4	100,00 %	1 510	31,53 %	s. o.	14	354,72 %	—	s. o.
Sous-total		30 690	292	40,00 %	8 103	0,21 %	168 863	31,43 %	s. o.	772	9,52 %	5	30
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 207	18 099	64,52 %	46 940	0,08 %	552 411	13,26 %	s. o.	1 328	2,83 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 361	8 576	67,39 %	38 239	0,21 %	284 056	14,78 %	s. o.	3 530	9,23 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 829	74	40,54 %	6 859	0,38 %	25	19,48 %	s. o.	2 040	29,74 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	17 995	4 118	63,63 %	20 508	0,54 %	173 454	16,33 %	s. o.	3 376	16,46 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 013	2 407	59,34 %	19 326	1,21 %	121 565	17,92 %	s. o.	6 015	31,13 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 151	317	56,38 %	3 296	4,13 %	25 809	17,05 %	s. o.	1 634	49,59 %	23	s. o.
	10,00 à < 100,00	655	50	51,95 %	675	21,19 %	5 183	22,79 %	s. o.	803	118,88 %	34	s. o.
	100,00 (défaut)	252	23	9,75 %	250	100,00 %	4 942	18,56 %	s. o.	400	159,83 %	15	s. o.
Sous-total		122 463	33 664	64,59 %	136 093	0,75 %	1 167 445	15,27 %	s. o.	19 126	14,05 %	154	59
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 738	24 227	47,46 %	14 237	0,08 %	2 149 336	82,77 %	s. o.	583	4,09 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	587	7 021	46,81 %	3 873	0,20 %	949 601	85,40 %	s. o.	349	9,00 %	7	s. o.
	0,25 à < 0,50	738	2 170	53,65 %	1 903	0,34 %	287 780	80,17 %	s. o.	251	13,21 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 121	1 617	34,04 %	1 671	0,59 %	224 231	83,73 %	s. o.	349	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 349	1 712	32,06 %	1 898	1,26 %	368 357	85,26 %	s. o.	717	37,77 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 266	1 132	26,60 %	2 567	3,33 %	363 802	79,36 %	s. o.	1 850	72,07 %	68	s. o.
	10,00 à < 100,00	730	147	25,64 %	768	18,66 %	102 003	64,06 %	s. o.	1 251	162,91 %	92	s. o.
	100,00 (défaut)	108	5	8,54 %	108	100,00 %	82 444	79,19 %	s. o.	336	310,22 %	59	s. o.
Sous-total		9 637	38 031	45,72 %	27 025	1,47 %	4 527 554	82,33 %	s. o.	5 686	21,04 %	268	365
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	393	2 211	46,06 %	1 405	0,10 %	43 696	75,64 %	s. o.	264	18,79 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	663	1 513	51,60 %	1 426	0,20 %	48 954	74,65 %	s. o.	424	29,70 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	906	1 480	46,12 %	1 452	0,36 %	59 476	76,02 %	s. o.	653	44,98 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	491	191	35,87 %	439	0,56 %	11 822	52,56 %	s. o.	175	39,88 %	1	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 725	1 059	51,50 %	2 017	1,30 %	57 740	76,31 %	s. o.	1 676	83,01 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	748	178	42,67 %	681	4,61 %	17 388	69,81 %	s. o.	693	101,90 %	22	s. o.
	10,00 à < 100,00	207	41	17,62 %	184	21,57 %	5 386	68,61 %	s. o.	274	148,90 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	123	18	7,67 %	90	100,00 %	4 241	64,42 %	s. o.	275	306,16 %	39	s. o.
Sous-total		5 256	6 691	47,56 %	7 694	2,59 %	248 703	73,57 %	s. o.	4 434	57,62 %	115	273
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 342	616	72,99 %	1 757	0,10 %	73 848	63,85 %	s. o.	283	16,12 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 165	25	60,95 %	1 118	0,21 %	75 833	75,99 %	s. o.	343	30,68 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 214	131	66,09 %	764	0,33 %	82 681	49,29 %	s. o.	216	28,32 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 284	64	60,84 %	1 317	0,55 %	48 958	38,85 %	s. o.	390	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 693	38	58,44 %	5 439	1,87 %	293 987	39,60 %	s. o.	2 640	48,53 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 082	15	51,53 %	841	4,12 %	59 848	43,87 %	s. o.	530	63,08 %	15	s. o.
	10,00 à < 100,00	332	1	54,32 %	231	23,47 %	16 644	43,97 %	s. o.	241	104,37 %	24	s. o.
	100,00 (défaut)	93	1	4,77 %	53	100,00 %	21 462	49,34 %	s. o.	198	369,77 %	11	s. o.
Sous-total		12 205	891	69,72 %	11 520	2,24 %	673 261	47,83 %	s. o.	4 841	42,02 %	97	61
Total de la clientèle de détail - AIRB		180 251	79 569	54,15 %	190 435	0,99 %	6 785 826	29,80 %	s. o.	34 859	18,30 %	639	788

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾⁽⁷⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	8	9	50,00 %	7 413	0,08 %	19 351	30,36 %	s. o.	482	6,51 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	5 548	27	50,00 %	2 327	0,16 %	30 856	29,31 %	s. o.	244	10,48 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	32	—	— %	1	0,45 %	145	26,25 %	s. o.	—	20,21 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	5 780	19	50,00 %	264	0,56 %	27 817	33,40 %	s. o.	79	29,84 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 132	24	50,00 %	149	1,24 %	30 023	33,00 %	s. o.	75	49,91 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 662	7	50,00 %	30	4,73 %	7 632	28,79 %	s. o.	28	93,10 %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	225	1	50,00 %	4	24,21 %	1 230	28,64 %	s. o.	7	174,15 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	81	—	— %	3	100,00 %	504	25,13 %	s. o.	10	289,37 %	—	s. o.
Sous-total	19 468	87	49,72 %	10 191	0,18 %	117 558	30,23 %	s. o.	925	9,08 %	5	7	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 678	17 470	63,32 %	45 327	0,08 %	567 840	13,24 %	s. o.	1 252	2,76 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	25 353	8 430	65,94 %	28 583	0,22 %	310 656	14,89 %	s. o.	1 968	6,88 %	10	s. o.
	0,25 à < 0,50	3	1	80,30 %	3	0,27 %	25	13,13 %	s. o.	—	7,03 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	15 918	3 990	62,53 %	18 148	0,53 %	184 372	15,70 %	s. o.	2 461	13,56 %	15	s. o.
	0,75 à < 2,50	12 266	2 244	59,41 %	13 449	1,25 %	123 049	16,54 %	s. o.	3 401	25,29 %	28	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 486	328	56,23 %	2 640	4,08 %	25 935	16,98 %	s. o.	1 368	51,82 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	485	54	52,27 %	509	20,04 %	5 859	15,33 %	s. o.	465	91,24 %	16	s. o.
	100,00 (défaut)	123	20	— %	119	100,00 %	1 979	13,90 %	s. o.	127	106,16 %	6	s. o.
Sous-total	98 312	32 537	63,51 %	108 778	0,64 %	1 219 715	14,59 %	s. o.	11 042	10,15 %	98	87	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 836	23 719	46,83 %	13 945	0,05 %	2 086 386	82,37 %	s. o.	401	2,88 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	605	2 394	33,20 %	1 398	0,20 %	327 368	88,58 %	s. o.	139	9,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 569	7 995	48,81 %	5 472	0,34 %	1 196 206	83,42 %	s. o.	790	14,44 %	16	s. o.
	0,50 à < 0,75	311	325	64,94 %	522	0,69 %	28 301	73,39 %	s. o.	117	22,45 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 156	1 361	30,84 %	1 576	1,11 %	278 897	86,35 %	s. o.	593	37,61 %	15	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 516	1 459	27,93 %	2 924	3,41 %	513 438	79,57 %	s. o.	2 273	77,76 %	79	s. o.
	10,00 à < 100,00	728	145	25,76 %	766	19,34 %	124 339	64,04 %	s. o.	1 342	175,15 %	95	s. o.
	100,00 (défaut)	93	6	— %	93	100,00 %	10 998	79,20 %	s. o.	204	219,44 %	57	s. o.
Sous-total	9 814	37 404	45,13 %	26 696	1,46 %	4 565 933	82,13 %	s. o.	5 859	21,95 %	273	93	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	834	2 293	46,03 %	1 882	0,10 %	53 540	65,49 %	s. o.	323	17,16 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 075	1 554	51,61 %	1 848	0,20 %	45 162	64,31 %	s. o.	506	27,40 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 324	1 474	46,35 %	1 855	0,36 %	49 875	65,67 %	s. o.	769	41,46 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	855	194	38,20 %	785	0,55 %	14 374	41,67 %	s. o.	262	33,42 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 406	1 054	52,15 %	2 654	1,28 %	59 652	63,82 %	s. o.	1 951	73,53 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	961	175	44,10 %	869	4,43 %	19 762	59,21 %	s. o.	794	91,38 %	24	s. o.
	10,00 à < 100,00	209	41	15,75 %	183	21,39 %	4 985	63,39 %	s. o.	265	144,66 %	24	s. o.
	100,00 (défaut)	145	19	— %	107	100,00 %	3 061	55,38 %	s. o.	234	218,46 %	46	s. o.
Sous-total	7 809	6 804	47,74 %	10 183	2,31 %	250 411	62,36 %	s. o.	5 104	50,12 %	125	40	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 183	812	70,42 %	1 744	0,08 %	82 826	68,70 %	s. o.	282	16,20 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	863	3	26,11 %	837	0,19 %	62 780	91,58 %	s. o.	321	38,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 212	166	62,26 %	826	0,33 %	69 417	48,31 %	s. o.	240	29,00 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 122	67	60,90 %	1 163	0,54 %	42 037	40,30 %	s. o.	376	32,34 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 429	30	58,37 %	5 226	1,87 %	235 866	39,31 %	s. o.	2 665	50,98 %	38	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 022	18	54,40 %	828	4,10 %	49 505	43,58 %	s. o.	550	66,43 %	15	s. o.
	10,00 à < 100,00	303	1	58,80 %	227	23,32 %	139 794	43,60 %	s. o.	248	109,40 %	23	s. o.
	100,00 (défaut)	118	1	— %	52	100,00 %	58 646	49,27 %	s. o.	176	341,61 %	12	s. o.
Sous-total	11 252	1 098	67,85 %	10 903	2,28 %	740 871	49,27 %	s. o.	4 858	44,56 %	94	38	
Total de la clientèle de détail - AIRB	146 655	77 930	53,36 %	166 751	0,95 %	6 894 488	31,54 %	s. o.	27 788	16,66 %	595	265	

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽³⁾ Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

⁽⁴⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁶⁾ Le nombre de débiteurs a été ajusté afin que la présentation du premier et deuxième trimestre soit conforme à celle des trimestres subséquents.

⁽⁷⁾ Les données antérieures au 2^e trimestre 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2023

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 727	2 522	42,21 %	5 815	0,07 %	26	45,00 %	2,5	1 587	27,29 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	58	211	33,00 %	128	0,19 %	3	45,00 %	2,5	54	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	170	150	40,00 %	230	0,35 %	1	45,00 %	2,5	134	58,18 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	4 955	2 883	41,42 %	6 173	0,08 %	30	45,00 %	2,5	1 775	28,76 %	2	1
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	981	2 616	44,30 %	2 140	0,12 %	23	39,99 %	2,5	609	28,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	890	1 448	28,50 %	1 304	0,22 %	17	40,00 %	2,5	535	41,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 062	1 817	51,83 %	2 004	0,34 %	26	40,00 %	2,5	1 027	51,22 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	511	669	43,83 %	804	0,59 %	17	40,00 %	2,5	534	66,40 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 265	1 853	40,58 %	3 016	1,51 %	48	40,00 %	2,5	2 800	92,85 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	698	35,04 %	1 944	4,29 %	30	40,00 %	2,5	2 451	126,09 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	33,34 %	1	14,91 %	2	40,00 %	2,5	3	193,22 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	133	8	52,11 %	137	100,00 %	1	40,00 %	2,5	225	163,97 %	45	s. o.
	Sous-total	7 543	9 111	41,79 %	11 350	2,50 %	164	40,00 %	2,5	8 184	72,11 %	103	98
Total des clientèles non détail - FIRB		12 498	11 994	41,70 %	17 523	2,54 %	194	41,76 %	2,5	9 959	56,84 %	105	99

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 70.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 816	2 112	42,48 %	5 725	0,07 %	305	45,00 %	2,5	1 585	27,69 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	22	355	35,78 %	149	0,19 %	25	45,00 %	2,5	63	42,72 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	206	150	40,00 %	266	0,35 %	11	45,00 %	2,5	155	58,35 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	7	100,00 %	7	0,62 %	7	45,00 %	2,5	9	128,57 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	5 044	2 624	41,42 %	6 147	0,08 %	348	45,00 %	2,5	1 812	29,48 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	663	3 147	42,11 %	1 982	0,11 %	42	40,00 %	2,5	561	28,38 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	566	1 132	29,50 %	901	0,22 %	21	40,00 %	2,5	370	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 289	1 627	53,25 %	2 155	0,33 %	47	40,00 %	2,5	1 085	50,33 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	580	566	44,91 %	834	0,59 %	35	40,00 %	2,5	554	66,38 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 627	1 266	41,06 %	3 147	1,43 %	88	40,00 %	2,5	2 861	90,91 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 600	543	36,28 %	1 794	4,38 %	55	40,00 %	2,5	2 277	126,93 %	31	s. o.
	10,00 à < 100,00	70	51	40,60 %	92	13,22 %	2	40,00 %	2,5	175	189,30 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	65	7	48,52 %	67	100,00 %	638	40,00 %	2,5	139	202,72 %	28	s. o.
Sous-total	7 460	8 339	42,22 %	10 972	2,01 %	928	40,00 %	2,5	8 022	73,11 %	89	75	
Total des clientèles non détail - FIRB		12 504	10 963	42,03 %	17 119	1,32 %	1 276	41,79 %	2,5	9 834	57,44 %	91	75

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 70.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 644	1 929	41,82 %	5 454	0,07 %	244	45,00 %	2,5	1 496	27,43 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	45	212	32,93 %	115	0,19 %	29	45,00 %	2,5	49	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	185	150	40,00 %	245	0,30 %	14	45,00 %	2,5	132	53,87 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	9	100,00 %	9	0,76 %	9	45,00 %	2,5	10	115,07 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	23	100,00 %	23	34,69 %	1	45,00 %	2,5	62	272,17 %	4	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	4 874	2 323	41,45 %	5 846	0,21 %	297	45,00 %	2,5	1 749	29,93 %	6	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	754	3 124	40,16 %	2 008	0,11 %	42	40,00 %	2,5	564	28,09 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	607	1 144	29,53 %	945	0,22 %	20	40,00 %	2,5	388	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 137	1 124	42,18 %	1 612	0,33 %	44	40,00 %	2,5	812	50,41 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	567	473	50,75 %	807	0,59 %	34	40,00 %	2,5	535	66,33 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 321	1 250	42,04 %	2 845	1,41 %	86	40,00 %	2,5	2 575	90,48 %	16	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 434	510	38,70 %	1 631	4,66 %	50	40,00 %	2,5	2 110	129,28 %	30	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	40	74,31 %	30	13,20 %	1	40,00 %	2,5	56	189,21 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	74	4	55,14 %	76	100,00 %	1	40,00 %	2,5	139	182,80 %	28	s. o.
Sous-total	6 894	7 669	39,92 %	9 954	2,12 %	278	40,00 %	2,5	7 179	72,12 %	82	70	
Total des clientèles non détail - FIRB	11 768	9 992	40,27 %	15 800	1,41 %	575	41,85 %	2,5	8 928	56,51 %	88	70	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 70.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 249	1 662	42,19 %	4 955	0,07 %	191	45,00 %	2,5	1 453	29,33 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	185	602	37,51 %	411	0,19 %	31	45,00 %	2,5	175	42,70 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	391	321	40,00 %	520	0,29 %	17	45,00 %	2,5	276	53,09 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	50	40,00 %	20	1,94 %	6	45,00 %	2,5	23	113,87 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	4 825	2 635	40,81 %	5 906	0,10 %	245	45,00 %	2,5	1 927	32,64 %	3	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	752	2 309	41,75 %	1 716	0,11 %	40	40,00 %	2,5	467	27,20 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	533	1 309	30,88 %	938	0,22 %	19	40,00 %	2,5	385	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 040	1 300	42,26 %	1 585	0,33 %	43	40,00 %	2,5	794	50,10 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	711	399	44,85 %	890	0,59 %	34	40,00 %	2,5	594	66,78 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 914	1 112	43,15 %	2 394	1,51 %	87	40,00 %	2,5	2 210	92,31 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 280	598	39,69 %	1 517	4,73 %	46	40,00 %	2,5	1 975	130,16 %	29	s. o.
	10,00 à < 100,00	29	41	75,23 %	60	13,20 %	1	40,00 %	2,5	103	173,20 %	3	s. o.
	100,00 (défaut)	54	3	59,48 %	56	100,00 %	1	40,00 %	2,5	115	205,81 %	22	s. o.
Sous-total	6 313	7 071	40,25 %	9 156	2,03 %	271	40,00 %	2,5	6 643	72,56 %	74	51	
Total des clientèles non détail - FIRB	11 138	9 706	40,40 %	15 062	1,28 %	516	41,96 %	2,5	8 570	56,91 %	77	51	

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB⁽¹⁾

a

	Valeurs des APR				
	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
(en millions de dollars)					
1 APR à la fin de la période précédente	71 975	69 925	75 226	75 912	87 117
2 Montant des actifs ⁽²⁾	129	780	1 842	2 154	1 613
3 Qualité des actifs ⁽³⁾	693	1 256	1 928	(241)	(2 143)
4 Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	616	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁵⁾	(638)	(131)	(8 965)	(3 208)	(10 565)
6 Acquisitions et cessions ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁷⁾	(143)	145	(106)	(7)	(110)
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	72 016	71 975	69 925	75 226	75 912

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(3) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(4) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(5) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(6) Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

(7) Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Au 31 décembre 2023

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente ⁽¹⁾	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,02 %	0,04 %	36	34	1	—	1,23 %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,08 %	2 091	1 839	4	—	0,06 %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,21 %	0,20 %	33 744	31 654	28	2	0,07 %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,34 %	0,32 %	15 179	14 047	62	3	0,24 %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,57 %	0,56 %	4 955	4 102	36	3	0,44 %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,44 %	1,44 %	13 901	12 446	146	6	0,68 %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,31 %	4,90 %	4 725	3 863	146	3	2,25 %
10,00 à < 100,00	B- à C	19,87 %	19,42 %	921	742	113	7	9,86 %	
Total des clientèles non détail					75 552	68 727	536	24	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente ⁽¹⁾	Fin d'année			
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	44 590	44 154	35	1	0,10 %
	0,15 à < 0,25	2	0,19 %	0,19 %	50 209	45 911	95	7	0,17 %
	0,25 à < 0,50	3	0,46 %	0,46 %	145	145	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	4	0,59 %	0,56 %	32 138	30 478	159	19	0,44 %
	0,75 à < 2,50	5	1,47 %	1,40 %	30 646	30 827	239	13	0,88 %
	2,50 à < 10,00	6	4,79 %	4,37 %	8 668	8 950	248	11	2,76 %
	10,00 à < 100,00	7	23,87 %	45,01 %	1 960	1 408	865	42	16,68 %
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	546 521	547 170	242	10	0,04 %
	0,15 à < 0,25	2	0,21 %	0,22 %	287 368	292 113	394	29	0,13 %
	0,25 à < 0,50	3	0,38 %	0,38 %	25	25	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	4	0,54 %	0,53 %	172 839	181 263	591	66	0,29 %
	0,75 à < 2,50	5	1,23 %	1,26 %	119 502	126 852	827	65	0,70 %
	2,50 à < 10,00	6	4,14 %	4,15 %	25 598	28 531	821	67	2,62 %
	10,00 à < 100,00	7	21,17 %	41,26 %	7 781	6 664	3 199	235	14,23 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	2 136 486	2 163 069	1 239	3	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,19 %	949 340	502 817	1 507	3	0,14 %
	0,25 à < 0,50	3	0,33 %	0,38 %	297 452	267 264	1 175	9	0,34 %
	0,50 à < 0,75	4	0,58 %	0,56 %	224 342	222 492	1 356	16	0,48 %
	0,75 à < 2,50	5	1,23 %	1,46 %	399 043	303 874	6 464	74	1,36 %
	2,50 à < 10,00	6	3,32 %	3,48 %	388 462	314 702	16 336	1 275	3,08 %
	10,00 à < 100,00	7	18,64 %	30,53 %	159 960	91 609	53 776	738	17,92 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	36 638	37 594	38	—	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,18 %	0,19 %	21 867	22 370	40	2	0,12 %
	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,35 %	43 031	44 972	169	11	0,22 %
	0,50 à < 0,75	4	0,56 %	0,57 %	31 341	31 643	215	29	0,34 %
	0,75 à < 2,50	5	1,37 %	1,29 %	41 329	42 280	637	81	0,90 %
	2,50 à < 10,00	6	4,53 %	4,98 %	22 036	21 780	1 099	20	3,64 %
	10,00 à < 100,00	7	22,61 %	55,29 %	7 605	5 843	3 163	40	17,64 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1	0,10 %	0,11 %	77 954	66 569	61	7	0,07 %
	0,15 à < 0,25	2	0,21 %	0,19 %	79 180	71 775	167	20	0,16 %
	0,25 à < 0,50	3	0,37 %	0,42 %	83 729	78 301	445	59	0,38 %
	0,50 à < 0,75	4	0,55 %	0,53 %	51 733	45 651	81	7	0,18 %
	0,75 à < 2,50	5	1,89 %	1,84 %	299 607	291 110	2 636	271	0,92 %
	2,50 à < 10,00	6	4,15 %	3,94 %	62 244	64 339	2 879	821	3,23 %
	10,00 à < 100,00	7	23,61 %	49,45 %	34 065	17 326	15 746	667	18,77 %
Total des clientèles de détail					6 775 434	6 051 871	116 944	4 718	

⁽¹⁾ Les données ont été redressées pour être comparables aux données de l'année courante.

Tableau CR9 – FIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,07 %	24	26	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,19 %	0,19 %	8	3	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,35 %	3	1	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,12 %	0,09 %	28	23	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,22 %	0,22 %	18	17	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,34 %	0,34 %	24	26	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,59 %	0,59 %	20	17	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,51 %	1,54 %	51	48	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,29 %	5,22 %	32	30	1	—	2,69 %
	10,00 à < 100,00	B- à C	14,91 %	19,80 %	2	2	—	—	— %
Total des clientèles non détail					210	193	1	—	

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023							Au 30 septembre 2023						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 262	—	—	—	—	5 262	6 014	6 084	—	—	—	—	6 084	6 563
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578	6 725	1 711	—	—	46	8 482	8 526
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809	2 333	108	122	44	26	2 633	3 049
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420	8 636	2 892	2 532	31	1 771	15 862	13 392
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	—	—	7	252	238	162	21	—	—	7	190	182
Immobilier	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993	5 427	78	—	—	—	5 505	4 775
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	—	—	—	91	91	77	16	—	—	—	93	93
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836	1 012	648	—	—	6	1 666	1 474
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	32	—	—	—	—	32	32
Actions	608	139	—	—	—	747	746	594	137	—	—	—	731	731
Portefeuille de négociation	—	—	15 269	380	—	15 649	681	—	—	13 142	207	—	13 349	604
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581	33 807	1 411	—	—	53	35 271	81 457
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964	5 044	989	1 009	4 410	113	11 565	10 639
Entreprises	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994	30 434	6 129	—	—	1 582	38 145	34 197
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635	7 205	3 639	—	7	113	10 964	9 667
Immobilier	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710	182 637	24 694	—	—	—	207 331	166 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326	7 402	8 141	—	—	—	15 543	15 543
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856	14 741	8 246	—	—	6	22 993	22 077
Portefeuille de négociation	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076	—	—	10 861	886	—	11 747	1 505
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574	312 352	58 860	27 666	5 585	3 723	408 186	381 502
Par régions														
Canada	311 536	58 710	17 225	2 191	3 529	393 191	376 496	308 402	58 006	22 589	2 107	3 311	394 415	372 735
États-Unis	3 543	1 178	3 963	425	417	9 526	5 490	2 878	848	2 703	363	79	6 871	4 219
Autres Pays	740	4	3 206	3 442	309	7 701	4 588	1 072	6	2 374	3 115	333	6 900	4 548
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574	312 352	58 860	27 666	5 585	3 723	408 186	381 502

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 77.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023							
	Catégories d'expositions ⁽²⁾						Catégories d'expositions ⁽²⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 492	—	—	—	—	5 492	5 781	2 684	—	—	—	—	2 684	2 938
Organismes publics hors administration centrale	6 584	1 518	—	—	42	8 144	8 191	6 808	1 408	—	—	33	8 249	8 276
Institutions financières	1 999	162	997	33	26	3 217	2 718	2 343	144	30	8	27	2 552	2 984
Entreprises	8 631	2 975	1 564	300	1 590	15 060	13 441	8 412	2 789	1 746	357	1 610	14 914	13 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	156	21	—	—	6	183	173	96	21	—	—	5	122	114
Immobilier	5 049	79	—	—	—	5 128	4 586	4 959	87	—	—	—	5 046	4 522
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	68	16	—	—	—	84	84	51	11	—	—	—	62	62
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 019	617	—	—	6	1 642	1 419	1 072	641	—	—	7	1 720	1 467
Titrisation	27	—	—	—	—	27	27	29	—	—	—	—	29	29
Actions	562	146	—	—	—	708	708	515	141	—	—	—	656	656
Portefeuille de négociation	—	—	12 892	253	—	13 145	508	—	—	9 150	297	—	9 447	463
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	35 543	1 238	—	—	51	36 832	81 531	36 242	1 323	—	—	51	37 616	76 017
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 873	876	1 279	4 211	96	11 335	10 193	4 826	990	1 536	4 543	91	11 986	10 520
Entreprises	29 303	6 032	—	—	1 197	36 532	32 723	29 866	6 210	—	—	1 172	37 248	32 937
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 321	3 609	—	5	120	11 055	9 739	5 255	3 103	—	2	76	8 436	7 696
Immobilier	180 210	24 066	—	—	—	204 276	165 349	176 822	23 279	—	—	—	200 101	167 841
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 273	8 171	—	—	—	15 444	15 444	7 236	8 166	—	—	—	15 402	15 402
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 780	9 695	—	—	7	24 482	23 569	14 606	9 837	—	—	5	24 448	23 142
Portefeuille de négociation	—	—	12 060	665	—	12 725	924	—	—	9 641	746	—	10 387	1 154
Total	308 890	59 221	28 792	5 467	3 141	405 511	377 108	301 822	58 150	22 103	5 953	3 077	391 105	369 390
Par régions														
Canada	305 640	58 297	22 702	1 631	2 825	391 095	368 676	298 343	57 465	19 662	1 730	2 832	380 032	360 712
États-Unis	2 317	913	1 941	352	86	5 609	3 690	2 808	657	1 383	410	76	5 334	3 976
Autres Pays	933	11	4 149	3 484	230	8 807	4 742	671	28	1 058	3 813	169	5 739	4 702
Total	308 890	59 221	28 792	5 467	3 141	405 511	377 108	301 822	58 150	22 103	5 953	3 077	391 105	369 390

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 77.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

 Catégories d'expositions⁽²⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	7 110	—	—	—	370	7 480	7 480
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	10 916	911	1 178	—	67	13 072	11 715
Entreprises	11 738	3 632	1 165	332	1 619	18 486	17 047
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	260	11	—	—	6	277	273
Immobilier	177	—	—	—	—	177	177
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 080	1 168	—	—	6	2 254	1 942
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29
Actions	482	—	—	—	—	482	482
Portefeuille de négociation	—	—	15 455	208	—	15 663	688
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	36 923	1 310	—	—	53	38 286	74 006
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	5 315	508	918	3 601	398	10 740	9 565
Entreprises	85 105	9 498	—	—	1 166	95 769	81 606
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 809	3 173	—	—	78	11 060	10 183
Immobilier	117 780	20 701	—	—	—	138 481	118 969
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 815	16 881	—	—	—	26 696	26 696
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 252	740	—	—	5	11 997	10 903
Portefeuille de négociation	—	—	10 382	896	—	11 278	1 292
Total	305 791	58 533	29 098	5 037	3 768	402 227	373 053
Par régions							
Canada	303 981	57 514	23 239	1 675	3 593	390 002	366 585
États-Unis	1 278	983	4 145	363	45	6 814	2 724
Autres Pays	532	36	1 714	2 999	130	5 411	3 744
Total	305 791	58 533	29 098	5 037	3 768	402 227	373 053

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽³⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023							Au 30 septembre 2023						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	9 497	509	—	—	44	10 050	11 378	9 196	471	—	—	40	9 707	11 013
Mines, pétrole et gaz	1 123	556	—	—	123	1 802	1 805	988	544	—	—	126	1 658	1 659
Services publics	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318	1 765	708	—	—	177	2 650	2 650
Construction	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654	3 438	1 158	—	—	293	4 889	4 936
Fabrication	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835	4 339	1 150	—	—	312	5 801	5 899
Commerce de gros	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618	2 084	432	—	—	129	2 645	2 677
Commerce de détail	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669	2 935	790	—	—	31	3 756	3 809
Transport	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686	1 154	441	—	—	76	1 671	1 688
Industrie de l'information	433	292	—	—	440	1 165	1 177	458	293	—	—	440	1 191	1 200
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342	11 705	1 914	2 729	4 485	804	21 637	19 135
Immobilier	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641	4 408	1 171	—	—	99	5 678	16 827
Services professionnels	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664	1 374	295	—	—	66	1 735	1 757
Gestion de sociétés	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226	1 067	261	—	—	38	1 366	1 336
Services administratifs	609	166	—	—	33	808	817	732	127	—	—	30	889	896
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174	127	27	—	—	2	156	159
Soins de santé	601	120	—	—	18	739	2 148	650	308	—	—	19	977	2 322
Arts et spectacles	264	64	—	—	2	330	352	302	65	—	—	3	370	388
Hébergement	385	30	—	—	8	423	516	381	18	—	—	9	408	490
Autres services	789	126	—	—	15	930	968	903	93	—	—	13	1 009	1 043
Organismes publics	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326	36 694	926	—	—	88	37 708	66 105
Autres secteurs d'activités	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468	1 638	337	934	—	750	3 659	3 308
Total	87 018	11 796	3 181	4 744	4 071	110 810	152 782	86 338	11 529	3 663	4 485	3 545	109 560	149 297
	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	8 980	473	—	—	38	9 491	10 828	9 505	491	—	—	42	10 038	10 860
Mines, pétrole et gaz	833	532	—	—	123	1 488	1 491	430	453	—	—	124	1 007	1 009
Services publics	1 546	603	—	—	197	2 346	2 347	1 415	582	—	—	195	2 192	2 192
Construction	3 468	1 172	—	—	269	4 909	4 934	3 419	1 234	—	—	276	4 929	4 947
Fabrication	4 364	1 053	—	—	310	5 727	5 826	4 561	1 050	—	—	305	5 916	6 000
Commerce de gros	1 966	431	—	—	126	2 523	2 555	2 055	455	—	—	125	2 635	2 660
Commerce de détail	2 698	775	—	—	28	3 501	3 555	2 737	702	—	—	31	3 470	3 519
Transport	1 049	461	—	1	78	1 589	1 605	1 133	473	—	1	78	1 685	1 698
Industrie de l'information	457	322	—	—	7	786	793	254	449	—	—	7	710	715
Finance et assurances	10 992	1 922	3 204	4 543	730	21 391	18 331	11 423	1 794	3 235	4 907	786	22 145	19 069
Immobilier	4 540	1 195	—	—	132	5 867	15 868	4 580	1 192	—	—	106	5 878	14 747
Services professionnels	1 207	267	—	—	67	1 541	1 562	1 169	294	—	—	22	1 485	1 503
Gestion de sociétés	1 126	246	—	—	35	1 407	1 380	1 177	270	—	—	86	1 533	1 491
Services administratifs	651	98	—	—	34	783	791	617	117	—	—	40	774	779
Enseignement	139	30	—	—	2	171	174	159	29	—	—	2	190	193
Soins de santé	762	121	—	—	19	902	2 280	822	202	—	—	17	1 041	2 378
Arts et spectacles	279	62	—	—	24	365	384	316	70	—	—	27	413	429
Hébergement	379	19	—	—	7	405	487	431	30	—	—	6	467	544
Autres services	721	135	—	—	14	870	907	667	176	—	—	16	859	895
Organismes publics	37 969	948	—	—	73	38 990	66 965	35 711	960	—	—	58	36 729	59 634
Autres secteurs d'activités	1 715	418	636	—	647	3 416	3 324	1 792	433	77	—	602	2 904	3 304
Total	85 841	11 283	3 840	4 544	2 960	108 468	146 387	84 373	11 456	3 312	4 908	2 951	107 000	138 566

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

 Catégories d'expositions⁽²⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 699	549	—	—	41	10 289	10 906
Mines, pétrole et gaz	344	593	—	—	123	1 060	1 060
Services publics	1 268	661	—	—	201	2 130	2 130
Construction	6 429	2 088	—	—	251	8 768	8 771
Fabrication	5 293	1 436	—	—	292	7 021	7 064
Commerce de gros	2 482	543	—	—	130	3 155	3 169
Commerce de détail	3 826	999	—	—	30	4 855	4 887
Transport	1 183	698	—	1	75	1 957	1 968
Industrie de l'information	268	942	—	—	7	1 217	1 223
Finance et assurances	13 002	1 593	3 157	3 932	1 475	23 159	19 529
Immobilier	51 673	1 814	—	—	110	53 597	54 200
Services professionnels	1 285	467	—	—	24	1 776	1 788
Gestion de sociétés	1 120	229	—	—	87	1 436	1 391
Services administratifs	435	232	—	—	18	685	689
Enseignement	560	126	—	—	9	695	696
Soins de santé	4 652	303	—	—	17	4 972	4 992
Arts et spectacles	670	104	—	—	27	801	811
Hébergement	1 542	49	—	—	6	1 597	1 641
Autres services	1 093	125	—	—	17	1 235	1 251
Organismes publics	48 210	1 648	—	—	557	50 415	69 918
Autres entreprises	2 073	660	104	—	176	3 013	3 335
Total	157 107	15 859	3 261	3 933	3 673	183 833	201 419

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽³⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾⁽²⁾

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2023						Au 30 septembre 2023					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	28,35 %	24,30 %	46,48 %	11,86 %	0,02 %	— %	28,47 %	24,92 %	48,27 %	11,63 %
Institutions financières	0,07	—	45,00	—	41,42	—	0,14	—	45,00	—	41,42	0,23
Entreprises	3,86	1,57	27,90	16,28	37,54	17,94	3,50	1,35	27,75	18,40	37,74	19,04
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,03	2,13	65,43	58,52	45,49	42,07	2,83	1,99	65,38	58,16	45,58	43,65
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,51	0,24	46,95	29,00	40,00	40,00	0,50	0,21	46,23	26,46	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,86	0,44	14,89	7,06	65,50	23,40	0,85	0,41	15,49	7,54	65,19	19,84
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,54	0,37	82,32	73,29	45,20	43,86	1,57	0,36	82,28	73,08	44,80	39,19
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,41	1,08	48,66	43,51	70,16	67,95	2,35	0,99	48,35	42,95	70,13	65,13

(en pourcentage)	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	29,80 %	26,45 %	47,02 %	12,16 %	0,02 %	— %	30,01 %	26,98 %	43,55 %	6,76 %
Institutions financières	0,29	—	45,00	—	41,45	—	0,09	—	45,00	—	40,81	0,01
Entreprises	3,25	1,24	27,79	19,15	36,84	21,25	2,97	1,34	27,26	20,75	36,69	16,44
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2,58	1,76	70,55	48,07	45,48	42,44	2,59	1,45	73,58	55,22	47,56	34,84
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,42	0,18	43,71	23,76	40,00	40,00	0,21	0,08	31,43	11,63	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,76	0,39	15,64	7,41	64,91	18,11	0,75	0,34	15,27	7,70	64,59	17,97
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,42	1,17	82,42	72,56	45,46	35,96	1,47	1,10	82,33	72,22	45,72	36,10
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,19	0,98	49,06	41,51	69,69	57,86	2,24	0,94	47,83	37,48	69,72	58,66

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2022					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,75 %	24,55 %	44,10 %	4,59 %
Institutions financières	0,10	—	54,71	—	23,70	0,01
Entreprises	2,25	1,04	25,41	19,74	45,07	9,22
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2,31	1,17	62,36	46,60	47,74	22,03
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement						
Expositions assurées	0,18	0,07	30,23	5,94	49,72	49,72
Expositions non assurées	0,64	0,25	14,59	4,96	63,51	20,91
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,46	1,00	82,13	71,46	45,13	35,36
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,28	0,97	49,27	37,24	67,85	58,73

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit par « FCEC ».

(3) PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Fiche CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CCRA.a)	La méthode appliquée pour fixer les limites opérationnelles de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie et sur les contreparties centrales (CC).	Rapport annuel 2023	Gestion du risque de crédit	65-76
			Risque de contrepartie et d'émetteur	76-77
CCRA.b)	Les politiques relatives aux garanties et autres instruments d'atténuation du risque de crédit ainsi que les évaluations du risque de contrepartie, y compris pour les expositions sur les CC.	Rapport annuel 2023	Risque de contrepartie et d'émetteur	76-77
			Note 6 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	165-166
			Note 21 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	219-228
CCRA.c)	Les politiques concernant les expositions au risque de corrélation défavorable.	Rapport annuel 2023	Risque de contrepartie et d'émetteur	76-77
CCRA.d)	L'impact en termes de montant des sûretés que le Mouvement devrait fournir en cas d'abaissement de la note de crédit.	Rapport annuel 2023	Cotes de crédit des titres émis et en circulation	90

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾⁽²⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	908	3 419	s. o.	1,4	6 058	2 421
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 057	838
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	908	3 419	—	s. o.	7 115	3 259
	Au 30 septembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	692	3 297	s. o.	1,4	5 585	2 595
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 360	698
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	692	3 297	—	s. o.	6 945	3 293
	Au 30 juin 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	745	3 214	s. o.	1,4	5 543	2 758
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	783	499
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	745	3 214	—	s. o.	6 326	3 257

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		Au 31 mars 2023					
(en millions de dollars)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	977	3 314	s. o.	1,4	6 007	2 506
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	805	360
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6	Total	977	3 314	—	s. o.	6 812	2 866

		Au 31 décembre 2022					
(en millions de dollars)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	412	3 187	s. o.	1,4	5 037	2 678
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 181	538
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6	Total	412	3 187	—	s. o.	6 218	3 216

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (présentés au tableau CCR2) et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR2 – Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)⁽¹⁾

		a		b		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
(en millions de dollars)		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC avancée		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	(i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—
2	(ii) Composante VaR en période de tension (y compris multiplicateur x 1)	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC standard	6 053	3 233	5 581	2 241	5 465	2 737	5 949	3 405	5 036	2 429	5 949	3 405	5 036	2 429
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC	6 053	3 233	5 581	2 241	5 465	2 737	5 949	3 405	5 036	2 429	5 949	3 405	5 036	2 429

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2023														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	46	—	—	6	—	—	—	—	—	—	60	—	112
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	22	—	—	9	—	8	136	—	873	66	—	—	1 114
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	5	66	—	—	207
6	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	88	—	—	15	—	8	136	—	873	66	60	—	1 246
		Au 30 septembre 2023														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	44	—	—	—	—	—	—	87	—	192
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	31	—	—	—	—	10	36	—	646	21	—	—	744
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	1	21	—	—	58
6	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	95	—	—	44	—	10	36	—	646	21	87	—	939

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 86.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	23	—	—	33	—	—	—	—	—	—	75	—	131
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	26	—	—	279	—	14	25	—	417	78	—	—	839
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	2	78	—	—	105
6	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	56	—	—	312	—	14	25	—	417	78	75	—	977

		Au 31 mars 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	18	—	—	8	—	—	—	—	—	—	59	—	85
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	23	—	—	333	—	16	38	—	370	120	—	—	900
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	38	—	1	119	—	—	158
6	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	44	—	—	341	—	16	38	—	370	120	59	—	988

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 86.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
		Au 31 décembre 2022								
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques										
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	57	—	—	—	—	—	57
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôt	—	—	210	—	—	—	—	—	210
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	311	—	681	—	—	992
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	5	—	5
13	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Total	—	—	267	311	—	681	5	—	1 264

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2023							Au 30 septembre 2023 ⁽³⁾						
		a	b	c	d	e	f	g	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %	637	0,04 %	10	10,00 %	0,20	8	1,25 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %	637	0,04 %	10	10,00 %	0,20	8	1,25 %	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	18	86,40 %	1,00	—	14,03 %	2	0,05 %	33	86,40 %	1,10	—	13,08 %
	0,15 à < 0,25	14	0,21 %	65	86,40 %	1,40	8	55,20 %	20	0,22 %	60	86,40 %	1,20	11	54,82 %
	0,25 à < 0,50	37	0,31 %	63	86,40 %	2,70	37	98,07 %	40	0,33 %	58	86,40 %	1,60	33	82,16 %
	0,50 à < 0,75	20	0,56 %	39	86,40 %	4,00	27	141,79 %	6	0,58 %	38	86,40 %	2,10	7	112,66 %
	0,75 à < 2,50	156	1,80 %	183	86,40 %	2,30	249	158,62 %	145	1,84 %	178	86,40 %	1,60	207	143,19 %
	2,50 à < 10,00	99	3,45 %	44	86,40 %	1,10	218	219,72 %	16	3,87 %	47	86,40 %	1,70	35	224,12 %
	10,00 à < 100,00	7	16,14 %	15	86,40 %	3,70	24	358,59 %	7	20,91 %	23	86,40 %	2,20	25	360,67 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	7	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %	4	100,00 %	6	86,40 %	1,00	44	1 079,94 %
Sous-total	339	3,56 %	434	86,40 %	2,00	611	180,37 %	240	3,76 %	443	86,40 %	1,60	362	151,07 %	
Total AIRB	491	2,47 %	443	62,73 %	1,60	613	124,94 %	877	1,06 %	453	30,45 %	0,60	370	42,20 %	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 89.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023 ⁽³⁾						
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	178	0,04 %	11	10,00 %	0,50	3	1,41 %	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	178	0,04 %	11	10,00 %	0,50	3	1,41 %	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,06 %	32	86,40 %	1,00	1	13,97 %	1	0,11 %	30	86,40 %	4,20	—	35,10 %
	0,15 à < 0,25	17	0,22 %	62	86,40 %	1,40	10	60,44 %	31	0,22 %	64	86,40 %	1,30	21	67,31 %
	0,25 à < 0,50	28	0,32 %	67	86,40 %	1,50	22	77,64 %	35	0,31 %	75	86,40 %	1,60	32	90,04 %
	0,50 à < 0,75	7	0,58 %	37	86,40 %	2,70	9	122,97 %	14	0,57 %	48	86,40 %	2,90	22	157,03 %
	0,75 à < 2,50	133	1,84 %	202	86,40 %	1,80	190	143,44 %	116	1,35 %	195	86,40 %	2,00	198	169,87 %
	2,50 à < 10,00	11	3,67 %	45	86,40 %	2,00	25	219,71 %	17	3,81 %	53	86,40 %	1,80	38	229,15 %
	10,00 à < 100,00	2	21,43 %	11	86,40 %	1,90	5	362,29 %	2	15,98 %	12	86,40 %	2,90	7	415,39 %
	100,00 (défaut)	2	100,00 %	5	86,40 %	1,00	20	1 079,94 %	3	100,00 %	3	86,40 %	1,00	36	1 214,10 %
Sous-total	201	2,59 %	461	86,40 %	1,70	282	140,19 %	219	1,26 %	480	86,40 %	1,90	354	163,93 %	
Total AIRB	379	1,42 %	472	49,75 %	1,10	285	74,93 %	657	0,44 %	493	34,87 %	0,80	360	55,04 %	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 89.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽⁴⁾	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	402	0,03 %	152	12,39 %	0,56	14	3,41 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	402	0,03 %	152	12,39 %	0,56	14	3,41 %
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 770	0,06 %	6 754	66,09 %	1,88	1 476	39,18 %
	0,15 à < 0,25	297	0,20 %	276	65,99 %	4,08	353	118,72 %
	0,25 à < 0,50	—	0,30 %	10	65,99 %	1,75	—	71,81 %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	4 067	0,07 %	7 040	66,09 %	2,04	1 829	44,99 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	139	0,11 %	494	86,40 %	1,13	57	41,02 %
	0,15 à < 0,25	38	0,21 %	847	86,40 %	1,14	23	59,95 %
	0,25 à < 0,50	54	0,33 %	1 434	86,40 %	1,44	46	85,87 %
	0,50 à < 0,75	35	0,57 %	578	87,12 %	1,52	42	119,65 %
	0,75 à < 2,50	203	1,45 %	2 327	72,15 %	1,40	263	129,23 %
	2,50 à < 10,00	12	3,82 %	617	86,40 %	1,38	25	219,16 %
	10,00 à < 100,00	2	15,51 %	72	86,40 %	1,52	7	363,17 %
	100,00 (défaut)	1	100,00 %	29	86,40 %	1,00	11	1 144,74 %
	Sous-total	484	1,08 %	6 398	80,46 %	1,31	474	97,91 %
Total AIRB		4 953	0,17 %	13 590	63,13 %	1,85	2 317	46,78 %

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Un raffinement méthodologique dans la comptabilisation d'un débiteur a été effectué à partir du 1^{er} trimestre 2023.

⁽³⁾ Un raffinement méthodologique a été effectué au niveau de certains éléments de la PCD moyenne.

⁽⁴⁾ Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2023							Au 30 septembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	5 103	0,07 %	48	45,00 %	2,50	1 321	25,89 %	4 103	0,07 %	35	45,00 %	2,50	1 077	26,26 %
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	15	0,19 %	2	45,00 %	2,50	6	41,98 %
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %	3	0,28 %	2	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	2	1,94 %	1	45,00 %	2,50	2	110,00 %	745	0,96 %	1	45,00 %	2,50	856	114,89 %
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Sous-total	5 108	0,07 %	50	45,00 %	2,50	1 325	25,94 %	4 866	0,21 %	40	45,00 %	2,50	1 941	39,89 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	101	0,11 %	9	40,00 %	2,50	28	28,31 %	215	0,12 %	36	40,00 %	2,50	63	29,09 %
	0,15 à < 0,25	99	0,22 %	4	40,00 %	2,50	41	41,08 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	32	0,39 %	5	40,00 %	2,50	18	54,50 %	14	0,38 %	7	40,00 %	2,50	7	51,69 %
	0,50 à < 0,75	9	0,59 %	2	40,00 %	2,50	6	66,78 %	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %
	0,75 à < 2,50	19	1,29 %	9	40,00 %	2,50	17	88,44 %	25	1,26 %	9	40,00 %	2,50	22	87,98 %
	2,50 à < 10,00	2	6,16 %	5	40,00 %	2,50	3	135,63 %	6	4,95 %	4	40,00 %	2,50	7	119,72 %
	10,00 à < 100,00	9	26,40 %	1	40,00 %	2,50	19	220,24 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Sous-total	271	1,19 %	35	40,00 %	2,50	132	48,79 %	262	0,35 %	58	40,00 %	2,50	100	38,15 %	
Total FIRB		5 379	0,12 %	85	44,75 %	2,50	1 457	27,10 %	5 128	0,21 %	98	44,74 %	2,50	2 041	39,81 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 594	0,07 %	20	45,00 %	2,50	907	25,25 %	4 582	0,07 %	38	45,00 %	2,50	1 428	31,16 %
	0,15 à < 0,25	291	0,19 %	3	45,00 %	2,50	166	56,87 %	295	0,19 %	4	45,00 %	2,50	167	56,80 %
	0,25 à < 0,50	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	752	0,93 %	1	45,00 %	2,50	866	115,07 %	—	0,93 %	1	45,00 %	2,50	—	64,56 %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	43	34,69 %	5	45,00 %	2,50	113	262,53 %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	4 684	0,53 %	30	45,00 %	2,50	2 054	43,85 %	4 881	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 597	32,72 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	148	0,12 %	25	40,00 %	2,50	44	28,94 %	66	0,12 %	8	40,00 %	2,50	25	37,71 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	5	0,22 %	3	40,00 %	2,50	4	71,43 %
	0,25 à < 0,50	35	0,39 %	5	40,00 %	2,50	19	54,03 %	14	0,38 %	6	40,00 %	2,50	8	54,35 %
	0,50 à < 0,75	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %	4	0,59 %	3	40,00 %	2,50	6	148,72 %
	0,75 à < 2,50	25	1,28 %	9	40,00 %	2,50	21	86,81 %	25	1,89 %	6	40,00 %	2,50	24	100,32 %
	2,50 à < 10,00	4	4,95 %	4	40,00 %	2,50	4	117,62 %	5	4,41 %	4	40,00 %	2,50	6	106,80 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	214	0,38 %	45	40,00 %	2,50	89	41,58 %	119	0,72 %	30	40,00 %	2,50	73	60,82 %	
Total FIRB		4 898	0,53 %	75	44,78 %	2,50	2 143	43,75 %	5 000	0,09 %	74	44,88 %	2,50	1 670	33,39 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des périodes subséquentes.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

	Au 31 décembre 2023						Au 30 septembre 2023					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	2 334	—	131	11 636	14 618	—	2 050	—	193	13 484	14 057
2 Encaisse – Autres devises	—	3 846	—	683	6	244	—	3 821	—	851	4	129
3 Dette souveraine locale	—	—	784	—	13 140	11 167	3	—	455	—	12 980	13 375
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	217	6	—	—	—	—	139	4
5 Dette publique	—	—	—	—	227	22	—	—	—	—	147	8
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	880	439	—	—	—	—	798	103
7 Actions	—	—	—	—	164	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	242	4	—	—	—	—	157	—
Total	—	6 180	784	814	26 512	26 500	3	5 871	455	1 044	27 709	27 676

	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	2 112	—	90	19 889	13 975	—	2 522	—	18	13 012	9 828
2 Encaisse – Autres devises	—	3 626	—	1 067	317	67	—	3 780	—	821	399	41
3 Dette souveraine locale	—	—	382	—	12 885	19 883	—	—	313	—	9 066	12 922
4 Autres dettes souveraines	194	—	—	—	67	317	230	—	—	—	41	399
5 Dette publique	—	—	—	—	224	3	—	—	—	—	256	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	691	5	—	—	—	—	263	88
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	192	1	—	—	—	—	259	—
Total	194	5 738	382	1 157	34 265	34 251	230	6 302	313	839	23 296	23 278

	Au 31 décembre 2022					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)						
1 Encaisse – Devise locale	—	2 694	—	9	24 780	17 327
2 Encaisse – Autres devises	—	3 710	—	1 044	—	—
3 Dette souveraine locale	5	—	173	—	16 330	24 696
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	61	—
5 Dette publique	—	—	—	—	281	2
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	450	70
7 Actions	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	287	15
Total	5	6 404	173	1 053	42 189	42 110

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars)	a		b		Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Au 31 décembre 2023		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
	Protection achetée	Protection vendue										
Montants notionnels												
1 Swaps de défaut de crédit sur signature unique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
2 Swaps de défaut de crédit indiciels ⁽¹⁾	676	—	340	—	113	—	54	—	—	34	—	—
3 Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Total des montants notionnels	676	—	340	—	113	—	54	—	—	35	—	—
Justes valeurs												
7 Juste valeur positive (actif)	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Juste valeur négative (passif) ⁽¹⁾	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Les données comparatives avant le deuxième trimestre de 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales⁽¹⁾

(en millions de dollars)	a		b		Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Au 31 décembre 2023		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR										
1 Expositions sur les CC éligibles (total)	246	16	242	22	307	23	236	29	616	46		
2 Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :												
3 i) Dérivés de gré à gré	145	3	141	3	206	4	95	2	475	9		
4 ii) Marchés dérivés organisés	50	1	30	1	13	—	17	—	9	—		
5 iii) Cessions temporaires de titres	66	1	100	2	66	1	39	1	26	—		
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	29	1	11	—	127	3	39	1	440	9		
7 Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
8 Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	101	13	101	19	101	19	141	27	141	37		
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
11 Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
12 Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :												
13 i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
14 ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
15 iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
16 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
17 Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
18 Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
19 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
20 Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

TITRISATION

Fiche SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
SECA.a)	Les objectifs du Mouvement en matière de titrisation et de retitrisation en indiquant notamment dans quelle mesure lesdites opérations transfèrent du Mouvement à d'autres entités le risque de crédit constitué par les expositions titrisées sous-jacentes, ainsi que les types de risques supportés ou conservés.	Rapport annuel 2023	Entités structurées Note 9 – Décomptabilisation d'actifs financiers Note 14 – Intérêts détenus dans d'autres entités Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	52 177 184-185 236-237
SECA.b)	Une liste des : • structures ad hoc où le Mouvement agit comme mandataire (mais non comme émetteur, à l'instar des structures d'émission de PCAA), en indiquant si le Mouvement consolide ces entités sur son périmètre de consolidation réglementaire; • entités affiliées i) gérées ou conseillées par le Mouvement et ii) investissant dans les expositions de titrisation que le Mouvement a titrisées ou dans des structures ad hoc, dont le Mouvement est mandataire; • entités auxquelles le Mouvement apporte un soutien implicite, en indiquant l'impact associé en termes de fonds propres pour chacune d'entre elles, conformément aux paragraphes 551 et 546 des dispositions relatives à la titrisation.	Rapport annuel 2023	Actifs pondérés en fonction des risques Entités structurées Note 7 – Valeurs mobilières Note 9 – Décomptabilisation d'actifs financiers Note 14 – Intérêts détenus dans d'autres entités Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	49-50 52 163-164 177 184-185 236-237
SECA.c)	Un résumé des politiques comptables du Mouvement applicables aux activités de titrisation.	Rapport annuel 2023	Entités structurées Note 2 – Méthodes comptables Note 9 – Décomptabilisation d'actifs financiers Note 14 – Intérêts détenus dans d'autres entités	52 133-155 177 184-185
SECA.d)	Le cas échéant, les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) utilisés pour les opérations de titrisation, en indiquant les types d'expositions visées pour chaque organisme.	Rapport annuel 2023	Risque de contrepartie et d'émetteur	76-77

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—	24
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

	Au 30 septembre 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	32	—	—	32
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

	Au 30 juin 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	27	—	—	27
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

* STC : Simples, transparents et comparables.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

	Au 31 décembre 2022								
	Entité financière agissant comme émetteur			Entité financière agissant comme mandataire			Entité financière agissant comme investisseur		
(en millions de dollars)	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	29	—	29
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	26	—	26
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	3	—	3

* STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	Au 31 décembre 2023																
																		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
																		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
																		(en millions de dollars)																
1	Expositions totales	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26																
2	Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26																
3	Dont titrisation	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24																
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
6	Dont de gros	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24																
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2																
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	Au 30 septembre 2023																
																		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
																		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
																		(en millions de dollars)																
1	Expositions totales	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32																
2	Titrisation classique	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32																
3	Dont titrisation	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29																
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
6	Dont de gros	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29																
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3																
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	Au 30 juin 2023																
																		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
																		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
																		(en millions de dollars)																
1	Expositions totales	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27																
2	Titrisation classique	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27																
3	Dont titrisation	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25																
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
6	Dont de gros	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25																
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2																
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 mars 2023																
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1	Expositions totales	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
2	Titrisation classique	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
3	Dont titrisation	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Dont de gros	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

		Au 31 décembre 2022																
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1	Expositions totales	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	361	—	—	—	29
2	Titrisation classique	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	361	—	—	—	29
3	Dont titrisation	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	329	—	—	—	26
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont de gros	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	329	—	—	—	26
6	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
7	Dont prioritaire	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
8	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Dont prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique⁽¹⁾

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	Au 30 septembre 2023				
	Au 31 décembre 2023					Au 30 septembre 2023				
	Taux du volent de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volent de fonds propres contracyclique		Taux du volent de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volent contracyclique	Taux du volent de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volent de fonds propres contracyclique		Taux du volent de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volent contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	— %	—	—	s. o.	s. o.	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.
Canada	— %	336 349	95 752	s. o.	s. o.	— %	325 996	77 824	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	6 209	4 504	s. o.	s. o.	— %	4 577	3 338	s. o.	s. o.
France	0,50 %	17	5	s. o.	s. o.	0,50 %	24	16	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.	1,00 %	88	24	s. o.	s. o.
Japon	— %	7	—	s. o.	s. o.	— %	4	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	178	178	s. o.	s. o.	2,00 %	214	214	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	46	14	s. o.	s. o.	— %	76	21	s. o.	s. o.
Total	— %	342 891	100 477	s. o.	s. o.	— %	331 012	81 448	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023					Au 31 mars 2023				
	Taux du volent de fonds propres contracyclique ⁽²⁾	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volent de fonds propres contracyclique		Taux du volent de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volent contracyclique	Taux du volent de fonds propres contracyclique ⁽²⁾	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volent de fonds propres contracyclique		Taux du volent de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volent contracyclique
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	72	19	s. o.	s. o.	0,75 %	73	19	s. o.	s. o.
Canada	— %	327 301	82 792	s. o.	s. o.	— %	323 527	85 707	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	4 368	2 990	s. o.	s. o.	— %	3 783	2 945	s. o.	s. o.
France	0,50 %	17	16	s. o.	s. o.	— %	15	14	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	87	21	s. o.	s. o.	1,00 %	134	27	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	1,00 %	298	159	s. o.	s. o.	1,00 %	351	184	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	179	128	s. o.	s. o.	— %	112	70	s. o.	s. o.
Total	— %	332 349	86 130	s. o.	s. o.	— %	328 022	88 971	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Taux du volant de fonds propres contracyclique ⁽²⁾	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	— %	66	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	271 377	92 667	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	2 291	2 367	s. o.	s. o.
France	— %	36	17	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	75	15	s. o.	s. o.
Japon	— %	23	23	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	1,00 %	301	151	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	65	21	s. o.	s. o.
Total	— %	274 261	95 279	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Fiche ORA – Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
ORA.a)	Leurs politiques, cadres et lignes directrices pour la gestion du risque opérationnel;	Rapport annuel 2023	Risque opérationnel	90-92
			Cadre de gestion du risque opérationnel	90
ORA.b)	La structure et l'organisation de leur fonction de contrôle et de gestion du risque opérationnel;	Rapport annuel 2023	Gouvernance	91
ORA.c)	Leur système d'évaluation du risque opérationnel (c'est-à-dire les systèmes et les données utilisés pour évaluer le risque opérationnel afin d'estimer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel);	Rapport annuel 2023	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	92
ORA.d)	Le périmètre et le contexte principal de leur cadre de présentation de rapports sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil d'administration;	Rapport annuel 2023	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	92
ORA.e)	Les mesures d'atténuation et de transfert des risques utilisées dans la gestion du risque opérationnel. Cela comprend l'atténuation par des politiques (comme les politiques sur la culture du risque, la propension à prendre des risques et l'impartition), le dessaisissement des entreprises à risque élevé et l'établissement de contrôles. L'exposition restante peut alors être absorbée par la banque ou transférée. Par exemple, l'incidence des pertes opérationnelles peut être atténuée avec l'assurance.	Rapport annuel 2023	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	92

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes

	a	b	c
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
(en millions de dollars)			
Indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes			
1 Composante intérêts, contrats de location et dividendes	6 081		
1a Produits d'intérêt et revenu locatif	13 604	9 213	7 389
1b Charges d'intérêts et frais de location	7 092	3 183	1 713
1c Actifs productifs d'intérêts	342 498	330 324	316 049
1d Produits de dividendes	9	7	9
2 Composante services	3 950		
2a Produits d'honoraires et de commissions	3 505	3 403	3 098
2b Charges d'honoraires et de commissions	1 822	1 985	1 672
2c Autres produits d'exploitation	639	640	565
2d Autres charges d'exploitation	—	—	46
3 Composante financière	605		
3a Résultat net du portefeuille de négociation	518	170	248
3b Résultat net du portefeuille bancaire	587	16	277
4 IA	10 636		
5 Composante indicateur d'activité (CIA)	1 550		

Informations sur l'IA :

	a
6a. IA sans tenir compte des activités cédées exclues	10 636
6b. Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues	—

Tableau OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

	a
	Au 31 décembre 2023
(en millions de dollars)	
1 Composante indicateur d'activité (CIA)	1 550
2 Multiplicateur de pertes internes (MPI)	1,15 %
3 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 783
4 APR au titre du risque opérationnel	22 287

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier⁽¹⁾

(en millions de dollars)	a				
	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	422 940	414 056	409 558	398 604	407 109
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(59 065)	(55 444)	(55 833)	(55 018)	(54 718)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	402	405	49	8	(574)
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	989	1 328	870	844	1 696
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	30 159	25 473	25 826	21 292	27 095
8 Autres ajustements ⁽²⁾	(4 862)	(6 960)	(7 161)	(5 482)	(9 010)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	390 563	378 858	373 309	360 248	371 598

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. De plus, aucun retraitement n'a été effectué à la suite de l'entrée en vigueur de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier⁽¹⁾

(en millions de dollars)		a	b			
		Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	338 344	332 127	326 975	322 227	320 400
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	338 344	332 127	326 975	322 227	320 400
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	1 327	1 051	1 043	1 368	582
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	4 846	4 663	4 500	4 640	4 475
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	6 173	5 714	5 543	6 008	5 057
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	14 898	14 216	14 095	9 877	17 350
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	989	1 328	870	844	1 696
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	15 887	15 544	14 965	10 721	19 046
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	136 936	134 404	112 203	106 552	129 458
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(106 777)	(108 931)	(86 377)	(85 260)	(102 363)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	30 159	25 473	25 826	21 292	27 095
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	28 678	28 566	28 332	27 890	28 156
20a	Fonds propres de base (Tier 1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽²⁾	28 678	28 566	28 332	27 890	28 138
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	390 563	378 858	373 309	360 248	371 598
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,3 %	7,5 %	7,6 %	7,7 %	7,6 %
22a	Ratio de levier de Bâle III (hors impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale) ⁽²⁾⁽³⁾	s.o.	7,5 %	7,5 %	7,7 %	7,6 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Tient compte des dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie de la provision pour pertes de crédit, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

LIQUIDITÉ

Fiche LIQA - Gestion du risque de liquidité

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
Informations qualitatives				
LIQA.a)	Gouvernance de la gestion du risque de liquidité, dont : tolérance au risque; structure et responsabilités quant à la gestion du risque de liquidité; rapports internes sur la liquidité; communication de la stratégie, des politiques et des pratiques relatives au risque de liquidité entre les secteurs d'activité et avec le conseil d'administration.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité	83-90
LIQA.b)	Stratégie de financement, notamment les politiques sur la diversification des sources et la durée du financement et question de savoir si la stratégie de financement est centralisée ou décentralisée.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité	83-90
LIQA.c)	Techniques d'atténuation du risque de liquidité.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
LIQA.d)	Explication de la façon dont sont utilisées les simulations de crise.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
LIQA.e)	Description succincte des plans de financement d'urgence de la banque.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
Informations quantitatives				
LIQA.f)	Instruments ou paramètres de mesure personnalisés qui permettent d'évaluer la structure du bilan de la banque ou d'effectuer une projection des flux de trésorerie et des futures positions de liquidité, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à la banque.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité - Actifs liquides Actifs grevés Ratio de liquidité à court terme Ratio structurel de liquidité à long terme	83-87
LIQA.g)	Limites de concentration sur les lots de sûretés et les sources de financement (produits et contreparties).	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité - Sources de financement	88
LIQA.h)	Expositions de liquidité et besoins de financement au niveau de chaque entité juridique, de chaque succursale et filiale étrangères, en tenant dûment compte des éléments de nature juridique, réglementaire et opérationnelle pouvant faire obstacle aux transferts de liquidité.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	88
LIQA.i)	Postes du bilan et hors bilan ventilés par tranche d'échéance et déficits de liquidité résultants.	Rapport annuel 2023	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	88-89 238-241

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Ce rapport	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	7
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	12
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	13
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	14
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	18
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	20
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	26
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	27
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
L11	Différence entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	30
L12	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	32
L1A	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Ce rapport	29
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Ce rapport	33
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	85
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle	40
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle	60
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle	60
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle	61
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	34
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	35
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	38
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Ce rapport	39
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (CRC)	Annuelle	Ce rapport	41
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	42
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	48
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	51

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 108.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Ce rapport	56
CR6	AIRB/FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	57
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	71
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Ce rapport	72
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Ce rapport	81
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	82
CCR2	Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	83
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	84
CCR4	AIRB/FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	87
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	92
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	93
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle	Ce rapport	93
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Ce rapport	94
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	95
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	97
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle		
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle		
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle		
MR2	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle	Le Mouvement a reporté la divulgation des informations propres au risque de marché à la deuxième phase d'implantation des exigences de communication du troisième pilier.	
MR3	Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR4	Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
GSIB1	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2023 ⁽²⁾	33
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	99

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 108.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Ce rapport	101
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Ce rapport	102
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Ce rapport	102
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	103
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	104
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Ce rapport	105
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	85
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	86

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport au titre du troisième pilier dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	IA	Indicateur d'activité
AS	Approche standard	ICFV	Immobilier commercial à forte volatilité
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	IRB approach	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
AMF	Autorité des marchés financiers	IRC	Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (Incremental Risk Charge)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
ARC	Atténuation du risque de crédit	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CC	Contrepartie centrale	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CCE	Contrepartie centrale éligible	PA	Perte attendue
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PCD	Perte en cas de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	PD	Probabilité de défaut
ECD	Exposition en cas de défaut	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
EPAE	Exposition positive attendue effective	STC	Simple, transparents et comparables.
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)		

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

GLOSSAIRE (suite)

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

GLOSSAIRE (suite)

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.